



PROCES VERBAL DE REUNION

Ville de Neuville-aux-Bois

Le douze avril deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Raoul MARTINS, Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, Estelle BOEDÉC, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Sonia KUGLER, Julia VAPPEREAU, Thierry GIRAULT, Sandrine JAMBUT, Valérie LAURIN, Jean-Louis RICHARD.

Pouvoirs :

Yves MACE ayant donné pouvoir à Patrick HARDOUIN

Cédric LASCOMBE a été désigné en tant que secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - TIRAGE AU SORT JURYS D'ASSISES 2022 - Neuville-aux-Bois / Montigny

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral en date du 11/03/2021 fixe le nombre de jurés du Département du Loiret, pour l'année 2021 à 533.

La Commune de Neuville-aux-Bois est associée à la Commune de Montigny pour l'établissement de la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2022.

Le nombre de jurés est fixé à 4 au total :

- ✓ 3 jurés pour la Commune de Neuville-aux-Bois
- ✓ 1 juré pour la Commune de Montigny

Monsieur Christian MASSIN, Maire de Montigny, assiste à la réunion pour le tirage au sort des jurés de sa commune.

Pour la constitution de la liste préparatoire du jury criminel, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas 23 ans au 31 décembre de l'année civile soit les personnes nées après le 31 décembre 1998.

En application de l'article 264 du Code de Procédure Pénale, le nombre de personnes tiré au sort et devant figurer sur la liste préparatoire est le triple de celui fixé par arrêté préfectoral soit :

- ✓ 9 jurés pour la Commune de Neuville-aux-Bois
- ✓ 3 jurés pour la Commune de Montigny

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que la constitution de la liste du jury d'assises ne fait pas l'objet d'une délibération.

Il est procédé au tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2022.

Monsieur le Maire informera les personnes tirées au sort et la liste du jury d'assises sera transmise au secrétariat du greffe de la Cour d'Appel d'Orléans avant le 15 juin 2021.

2 - Compte de Gestion 2020

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par M. le Comptable des Finances Publiques, vu et vérifié par la Direction Régionale des Finances le 29 mars 2021 et les résultats budgétaires décrits dans le compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2020 de la ville.

Ci-dessous résultats de l'exercice 2020 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 045015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NEUVILLE-AUX-BOIS

ETABLISSEMENT : NEUVILLE-AUX-BOIS

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - NEUVILLE-AUX-BOIS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 788 541,20	5 789 703,37	8 578 244,57
Titres de recette émis (b)	1 330 660,96	4 879 470,29	6 210 131,25
Réductions de titres (c)	19 729,24	227 153,15	246 882,39
Recettes nettes (d = b - c)	1 310 931,72	4 652 317,14	5 963 248,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 383 047,50	4 765 851,29	6 148 898,79
Mandats émis (f)	794 537,89	4 499 477,60	5 294 015,49
Annulations de mandats (g)		64 992,49	64 992,49
Depenses nettes (h = f - g)	794 537,89	4 434 485,11	5 229 023,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	516 393,83	217 832,03	734 225,86
(h - d) Déficit			

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. le Comptable des Finances Publiques.

3 – Compte Administratif 2020

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Jean-Louis RICHARD, doyen d'âge de l'assemblée et quitte ensuite la salle.

Monsieur Jean-Louis RICHARD cède la parole à son tour à Monsieur Eric AUBAILLY, Adjoint aux Finances, pour la présentation du Compte Administratif 2020, dressé par Monsieur Patrick HARDOUIN et examiné en Commission des finances et Administration Générale du 29 mars 2021.

Monsieur Eric AUBAILLY détaille et commente point par point le Compte Administratif 2020 :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 045015

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NEUVILLE-AUX-BOIS

ETABLISSEMENT : NEUVILLE-AUX-BOIS

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - NEUVILLE-AUX-BOIS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 788 541,20	5 789 703,37	8 578 244,57
Titres de recette émis (b)	1 330 660,96	4 879 470,29	6 210 131,25
Réductions de titres (c)	19 729,24	227 153,15	246 882,39
Recettes nettes (d = b - c)	1 310 931,72	4 652 317,14	5 963 248,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 383 047,50	4 765 851,29	6 148 898,79
Mandats émis (f)	794 537,89	4 499 477,60	5 294 015,49
Annulations de mandats (g)		64 992,49	64 992,49
Depenses nettes (h = f - g)	794 537,89	4 434 485,11	5 229 023,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	516 393,83	217 832,03	734 225,86
(h - d) Déficit			

BUDGET PRINCIPAL	Résultat 2019	Affectation 1068	Résultat 2020	Résultat de clôture cumulé
Fonctionnement				
Recettes	1 093 494,97		4 652 317,14	5 745 812,11
Dépenses	0,00		4 434 485,11	4 434 485,11
RESULTAT	1 093 494,97	0,00	217 832,03	1 311 327,00
Investissement				
Recettes	1 373 717,53		1 310 931,72	2 684 649,25
Dépenses	0,00		794 537,89	794 537,89
RESULTAT	1 373 717,53	0,00	516 393,83	1 890 111,36
<i>DONT Résultat 2017 eau et assainissement</i>	<i>131 828,38</i>			<i>131 828,38</i>
<i>DONT Résultat commune</i>	<i>1 241 889,15</i>			<i>1 758 282,98</i>
Résultat global de clôture	2 467 212,50	0,00	734 225,86	3 201 438,36

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Année	Dépenses	Recettes	Résultat	Report N-1	Report N+1
2015	4 993 926,10 €	4 504 882,11 €	-489 043,99 €	1 170 154,36 €	681 110,37 €
2016	5 289 957,39 €	5 569 077,87 €	279 120,48 €	681 110,37 €	960 230,85 €
2017	4 586 685,13 €	4 572 123,56 €	-14 561,57 €	960 230,85 €	945 669,28 €
2018	5 439 788,28 €	5 088 125,61 €	- 351 662,67 €	1 404 735,87 €	1 053 073,20 €
2019	5 657 786,18 €	5 698 207,95 €	40 421,77 €	1 053 073,20 €	1 093 494,97 €
2020	4 434 485,11 €	4 652 317,14 €	217 832,03 €	1 093 494,97 €	1 311 327,00 €

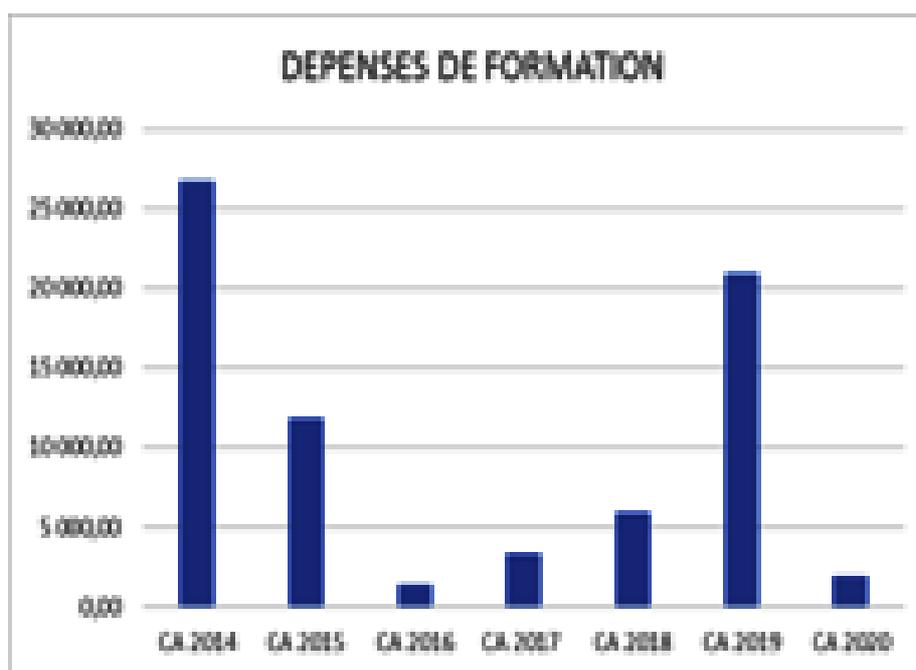
DEPENSES FONCTIONNEMENT

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Observations 2019 / 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 517 961,94 €	5 657 786,18 €	4 494 936,29 €	4 434 485,11 €	
DEPENSES REELLES	3 772 479,62 €	3 938 447,35 €	3 775 931,92 €	3 444 565,74 €	
011 Charges à caractère général	1 112 459,45 €	1 138 472,48 €	1 197 656,00 €	1 033 775,53 €	
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 920 334,09 €	1 916 225,98 €	1 943 300,00 €	1 857 547,82 €	
014 Atténuations de produits	20 883,00 €	243 532,00 €	20 000,00 €	16 826,00 €	Reversement redevance pollution : - 224 774 €
65 Autres charges de gestion courante	557 781,02 €	419 978,01 €	421 339,00 €	393 116,39 €	Ecart : créances admises en non-valeur : - 21 464,20 €
66 Charges financières	148 119,93 €	150 193,18 €	141 636,92 €	141 636,92 €	
67 Charges exceptionnelles	12 902,13 €	70 045,70 €	2 000,00 €	1 663,08 €	Ecart titres annulés - 67 455,61 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €				
022 Dépenses imprévues			50 000,00 €		
DEPENSES D'ORDRE	745 482,32 €	1 719 338,83 €	719 004,37 €	989 919,37 €	
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 482,32 €	1 719 338,83 €	719 004,37 €	989 919,37 €	Vente terrains à LOGEM LOIRET

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Observations 2019 / 2020
charges a caractère général	1 112 459,45	1 138 472,48	1 197 656,00	1 033 775,53	
60611 Eau et assainissement	24 903,79	11 936,47	15 000,00	9 499,91	
60612 Energie - Electricité	212 333,64	216 434,96	220 000,00	202 619,25	
60621 Combustibles	1 922,43	3 946,76	4 000,00	1 780,05	
60622 Carburants	16 035,72	11 462,11	12 000,00	16 037,23	
60623 Alimentation	124 024,99	140 963,52	120 500,00	96 187,68	
60624 Produits de traitement					
60628 Autres fournitures non stockées	82 711,95	70 393,09	85 000,00	114 321,59	←
60631 Fournitures d'entretien	24 059,29	18 541,94	25 000,00	33 343,29	COVID 19 : 11 729 €
60632 Fournitures de petit équipement	18 411,94	13 650,94	16 000,00	13 825,47	
60633 Fournitures de voirie	16 924,25	11 939,64	15 000,00	10 664,22	
60636 Vêtements de travail	9 261,68	5 143,33	10 000,00	5 494,28	
6064 Fournitures administratives	13 751,39	17 256,80	15 000,00	18 286,11	
6065 Livres, disques, cassettes...(médiathèques)	10 025,24	9 454,70	10 000,00	5 894,69	
6067 Fournitures scolaires	20 220,21	17 449,76	22 566,00	16 057,05	
6068 Autres matières et fournitures					
6071 Compteurs					
611 Contrats de prestations de services	23 558,09	31 182,91	32 000,00	29 651,85	
6122 Crédit-bail mobilier	20 059,20	20 059,20	20 100,00	20 059,20	
6132 Locations immobilières					
6135 Locations mobilières	14 321,18	9 303,13	4 120,00	2 909,57	
61521 Terrains	59 088,85	62 572,33	64 100,00	42 803,72	Pas de relevage tombes

- Stade de foot : 22 958 €
 - Gymnases : 12 800 €
 - Ecoles : 11 190 €
 - Salles communales : 2 467 €
 - Restaurent scolaire : 3 196 €
 - Espaces verts : 31 530 €
 - COVID 19 : 9 555.44 €
- (traceurs pour les écoles, tests, bandes de signalisation et flèches, matériaux pour masques, masques médicaux)

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Observations 2019 / 2020
615221 Entretien et réparations bât publics	52 062,27 €	72 124,23	90 000,00	31 299,34	
615228 Entretien et réparations d'autres bât	7 091,08	14 904,98	10 000,00	11 477,80	
615231 Entretien et réparations des voiries	18 607,20	20 526,00	20 000,00	8 316,00	
615232 Entretien et réparations des réseaux	16 967,11	8 585,90	26 000,00	29 176,56	
61524 Bois et forêts	0	0,00			
61551 Matériel roulant	23 747,56	29 793,40	25 000,00	25 203,97	
61558 Autres biens mobiliers	7 193,72	4 379,65	6 000,00	2 104,58	
6156 Maintenance	47 517,33	52 288,78	55 000,00	53 149,60	
616 Primes d'assurance					
6161 Multirisques	30 197,94	30 225,83	30 020,00	30 018,52	
6162 Assurance obligatoire dommage-construction					
6168 Autres primes d'assurances	580,2	587,00	600,00	592,00	
617 Etudes et recherches	0				
6182 Documentation générale et technique	2 206,75	2 128,35	2 500,00	8 768,86	Numérisation plans pour accessibilité : 6 500 €
6184 Versements à des organismes de formation	5 939,00	20 892,00	10 000,00	1 944,00	Habilitations électrique et formation logiciel médiathèque
6185 Frais de colloques et séminaires	95	180,00	200,00	95,00	
6188 Autres frais divers	2 563,25	2 416,51	2 500,00	358,20	
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 699,72	1 146,40	1 200,00	450,00	
6226 Honoraires	14 459,72	11 564,25	10 000,00	13 160,83	
6227 Frais d'actes et de contentieux	0		1 000,00	182,73	



	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	Observations 2019 / 2020
6228 Divers	60 922,77	60 447,26	61 700,00	59 466,32	
6231 Annonces et insertions	6 262,80	4 087,20	5 000,00	1 207,51	
6232 Fêtes et cérémonies	39 021,38	38 625,37	40 000,00	21 037,62	Moins de manifestations
6236 Catalogues et imprimés	7 399,38	15 830,80	16 500,00	13 044,30	
6237 Publications			10 000,00	10 550,00	
6238 Divers				741,60	
6247 Transports collectifs	2 200,00	6 038,00	5 000,00	48,00	
6251 Voyages et déplacements	69,46		100,00	0,00	
6256 Missions	139,5	33,75	150,00	0,00	
6257 Receptions	0				
6261 Frais d'affranchissement	12 000,39	11 749,16	12 000,00	10 774,14	
6262 Frais de télécommunications	23 178,73	23 452,36	25 000,00	23 625,64	
627 Services bancaires et assimilés	183,22	181,69	200,00	146,00	
6281 Concours divers (cotisations...)	10 591,45	10 893,73	11 500,00	10 913,76	
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	959,72		500,00	479,86	
6283 Frais de nettoyage des locaux	0	780,19	1 500,00	3 438,98	
6284 Redevances pour services rendus					
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes					
6288 Autres services extérieurs	6 987,20	3 600,10	8 100,00	3 326,65	
63512 Taxes foncières	19 506,00	19 318,00	19 500,00	19 242,00	
6354 Droits d'enregistrement et de timbre					
6355 Taxes et impôts sur les véhicules			500,00		

DEPENSES LIEES AU COVID 19

Montant des dépenses de fonctionnement : **25 399,94 €.**

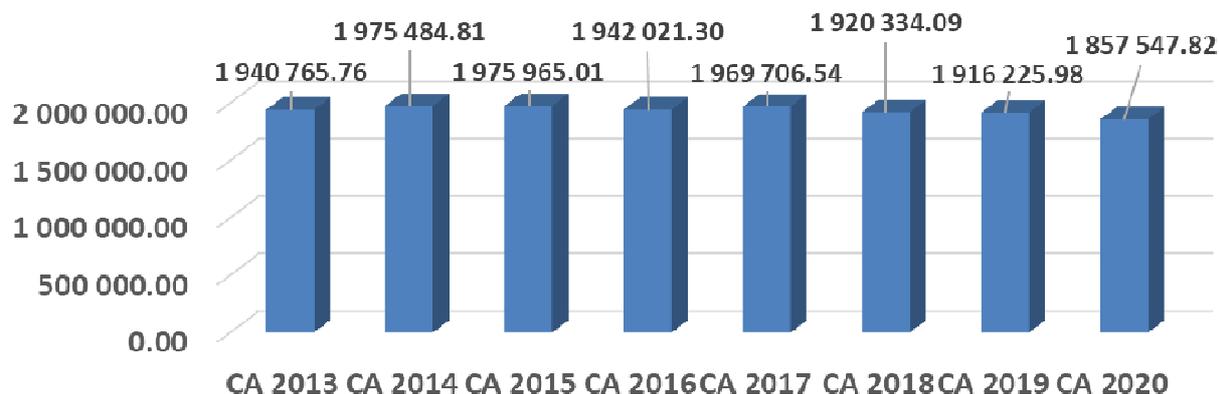
Elles concernent principalement :

- Achats de tissus, fils, élastiques, alèses pour faire les masques
- Bandes de signalisation, traceur, flèches
- Masques, tests
- Gel hydro alcoolique, produits virucide, lingettes, gants
- Prélèvements pour la légionellose
- Panneaux déchets masques
- Nettoyage de l'école maternelle

La préfecture a attribué à la commune un montant de **1 634.79 €** pour les masques qu'elle a réalisés.

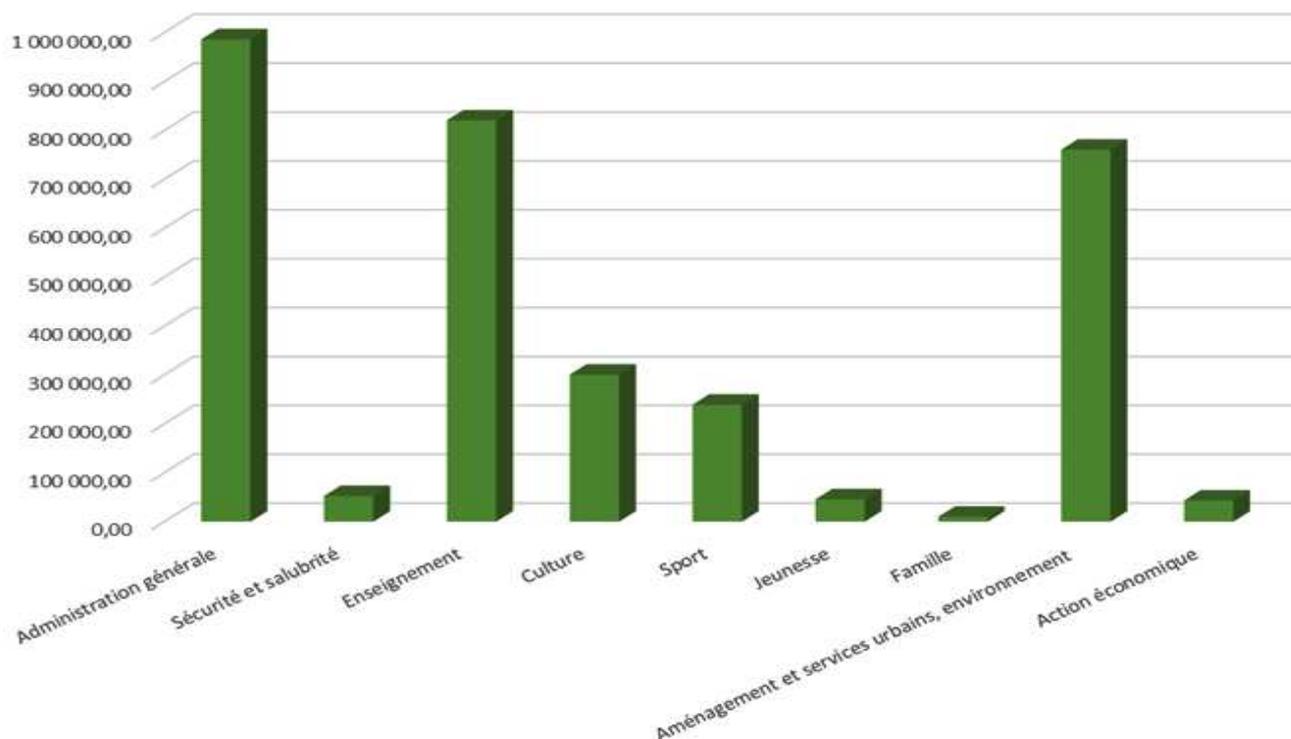
La commune a bénéficié aussi du dispositif 2S2C Sport-Santé-Culture-Civisme pour l'école élémentaire pour un montant de **3 960.00 €.**

Charges de personnel

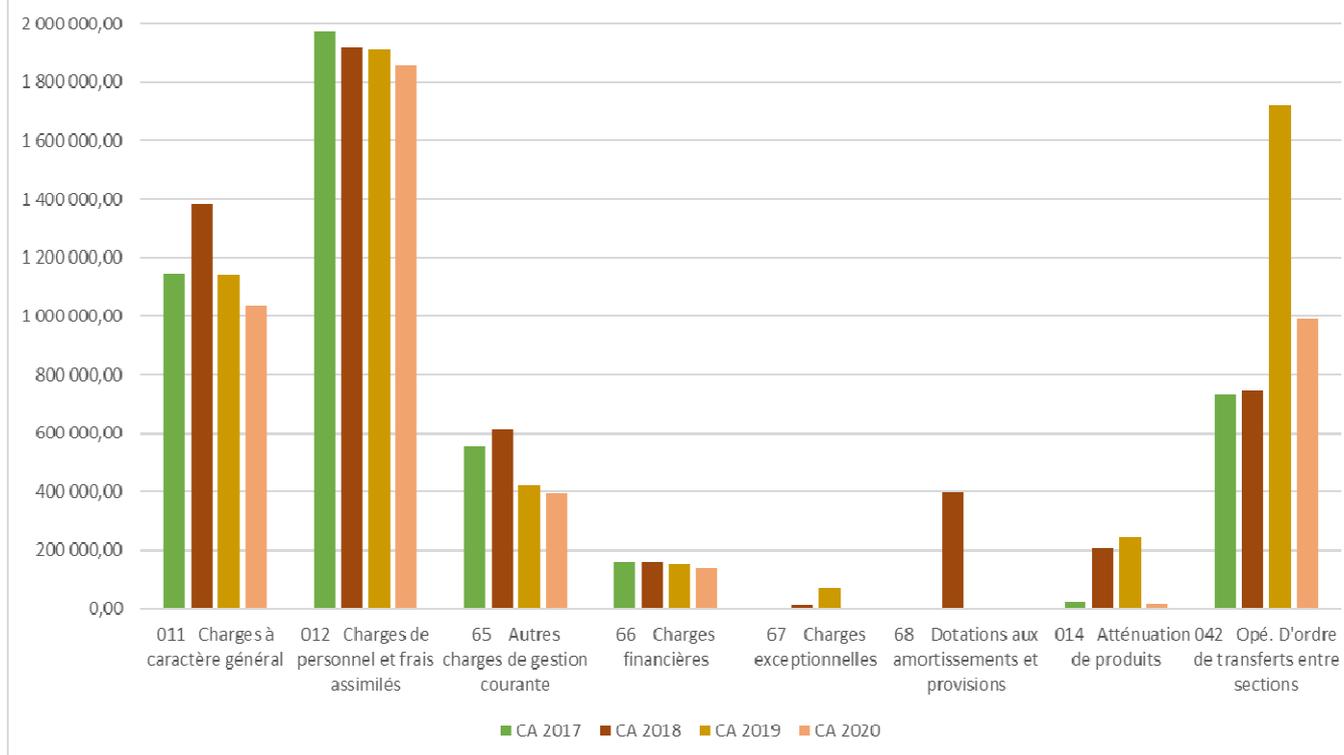


- La DGS a été absente de mai à décembre.
- Un agent de maîtrise est parti et a été remplacé par un adjoint technique.
- Un technicien principal en disponibilité a été remplacé par un adjoint technique en 2021.
- Un départ en retraite n'a pas été remplacé.

Dépenses de fonctionnement par fonctions 2020



Evolution des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2020



	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 631 375,23 €	4 569 207,95 €	4 425 293,40 €	4 652 317,14 €
RECETTES REELLES	4 515 373,20 €	4 560 340,37 €	4 330 590,82 €	4 541 789,56 €
013 Atténuation de charges	57 769,52 €	50 041,91 €	49 000,00 €	58 215,73 €
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	331 459,96 €	330 568,45 €	255 200,00 €	200 960,89 €
73 Impôts et taxes	2 943 979,35 €	2 894 966,42 €	2 903 756,00 €	2 912 354,96 €
74 Dotations et participations	946 674,99 €	896 564,53 €	929 681,00 €	940 493,94 €
75 Autres produits de gestion courante	122 565,74 €	111 194,97 €	112 000,00 €	111 475,48 €
76 Produits financiers	15 264,58 €	66 897,17 €	50 953,82 €	50 953,82 €
77 Produits exceptionnels	97 659,06 €	1 003 031,04 €	5 000,00 €	262 354,18 €
78 Reprises sur amortissements et provisions		250 136,89 €	25 000,00 €	4 980,56 €
79 Transferts de charges				
RECETTES D'ORDRE	116 002,03 €	94 806,58 €	94 702,58 €	110 527,58 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	116 002,03 €	94 806,58 €	94 702,58 €	110 527,58 €
POUR INFO				
REPORT				
R 002				1 093 494,97 €
Total général				5 745 812,11 €

Baisse de recettes

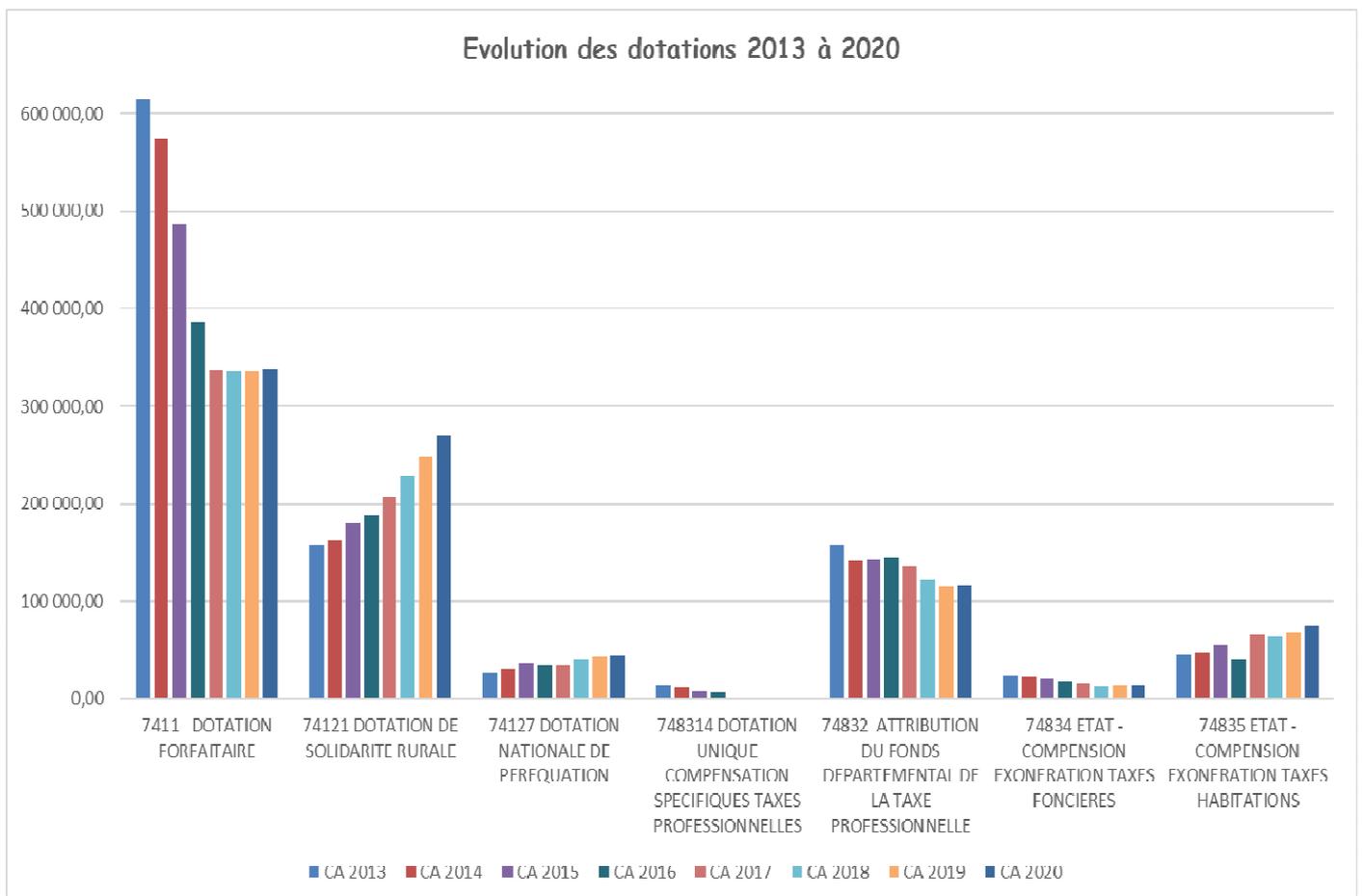
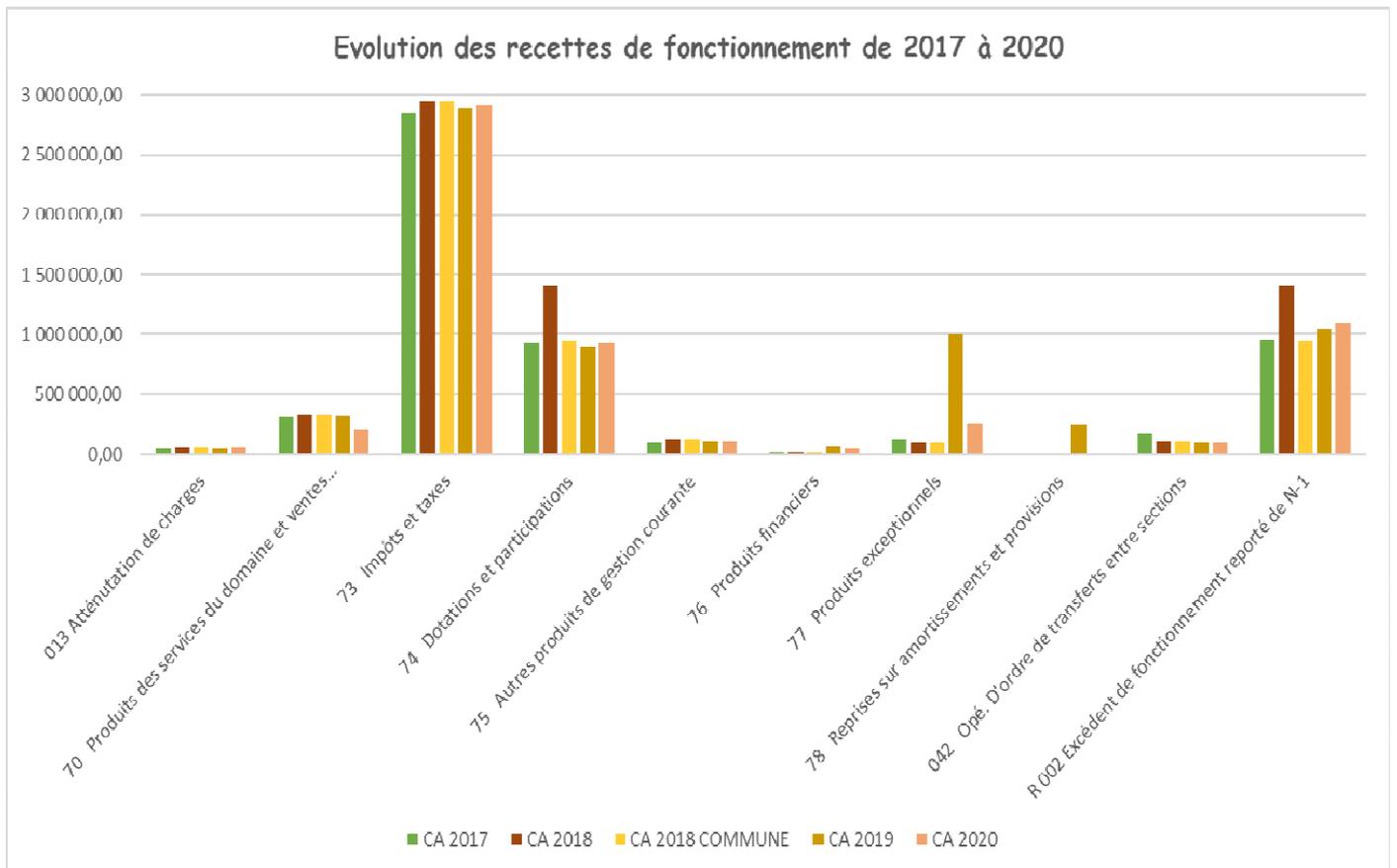
Cantine : 43 599,72 €
 Locations de salle : 6 729,13 €
 Régies (bibliothèque, école de musique) : 3 689,22 €
 Régie marché 1 014,00 € (*gratuité des places de marché du 11 mai au 30 juin 2020*)

Augmentation des taxes d'habitation et foncières de 41 191 € (*uniquement par la revalorisation des bases et l'augmentation de la population*)

Diminution des produits de cession de 744 330,00 € (en 2019 vente d'un terrain rue Just Roux à Logem loiret pour 995 920,00 €).

Diminution des reprises de provisions de 245 156,33 € (en 2019 il y a eu une reprise sur provision pour payer les redevances pollution et modernisation pour un montant de 224 774,00 € et une reprise de provision de 25 362,89 pour les créances irrécouvrables et éteintes).





INVESTISSEMENT 2020

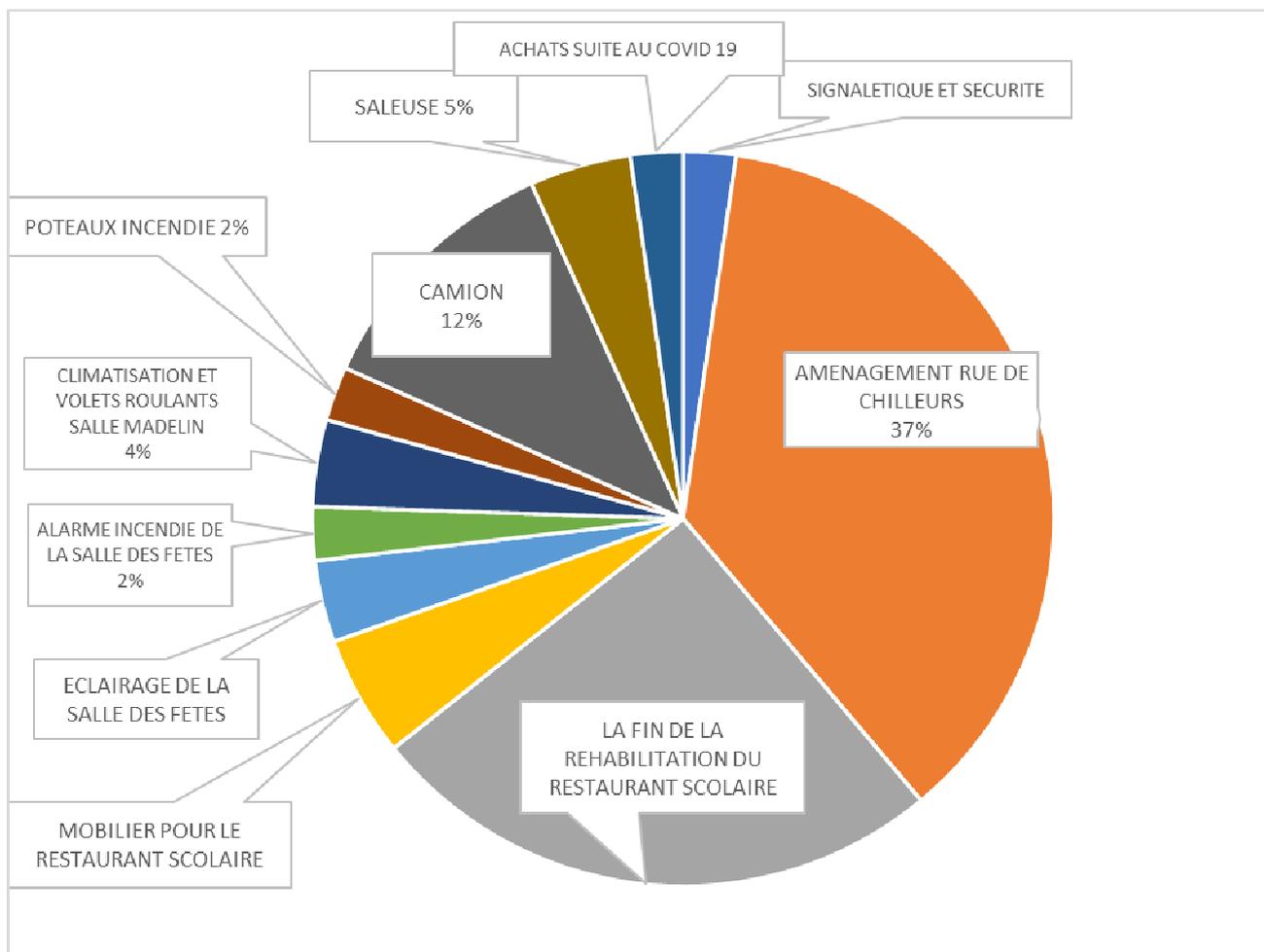
ANNEE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT N-1	REPORT N+1	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
2014	957 791,86	1 850 802,69	893 010,83	-406 817,92	486 192,91	892 108,67	377 342,21
2015	3 647 704,85	3 355 545,58	-292 159,27	486 192,91	194 033,64	608 238,72	245 264,21
2016	4 372 350,45	4 267 898,56	-104 451,89	194 033,64	89 581,75	491 299,30	237 737,95
2017	1 384 291,09	1 358 979,06	-25 312,03	89 581,75	64 269,72	276 210,67	120 990,95
2018	970 612,20	1 194 276,68	223 664,48	229 906,10	453 570,58	103 553,44	184 396,75
2019	1 599 026,33	2 518 443,12	919 416,79	454 300,74	1 373 717,53	296 741,01	197 538,75
2020	794 537,89	1 310 931,72	516 393,83	1 373 717,53	1 890 111,36	463 716,36	203 118,08

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	RAR 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	970 612,20	1 599 026,33	1 367 222,50	794 537,89	463 716,36
DEPENSES REELLES	854 610,17	1 133 149,26	1 272 519,92	684 010,31	463 716,36
Immobilisations incorporelles	11 721,03	9 707,26	58 372,00	13 848,79	5 374,19
Immobilisations corporelles	495 571,89	830 359,59	802 337,01	394 239,99	458 342,17
Immobilisations en cours	100 895,70				
Emprunts et dettes assimilées	246 421,55	251 255,74	256 344,12	256 344,12	
Dépenses imprévues			20 000,00		
Dotations, fonds divers		41 826,67	135 466,79	19 577,41	
Autres immobilisations					
DEPENSES D'ORDRE	116 002,03	465 877,07	94 702,58	110 527,58	
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	116 002,03	94 806,58	94 702,58	110 527,58	
041 Opé. Patrimoniales		371 070,49			

INVESTISSEMENT 2020

Principales dépenses

- Signalétique et sécurité
- Aménagement de l'espace partagé rue de Chilleurs
- Fin de la réhabilitation du restaurant scolaire
- Achat de mobilier pour le restaurant scolaire
- Eclairage de la salle des fêtes
- Alarme incendie de la salle des fêtes
- Poteaux incendie
- Achat d'un camion
- Achat d'une saleuse
- Dépenses COVID 19 pour un total de 7 696.80 € : stations de désinfection, protection plexiglass pour 14 bureaux, atomiseurs virucides.

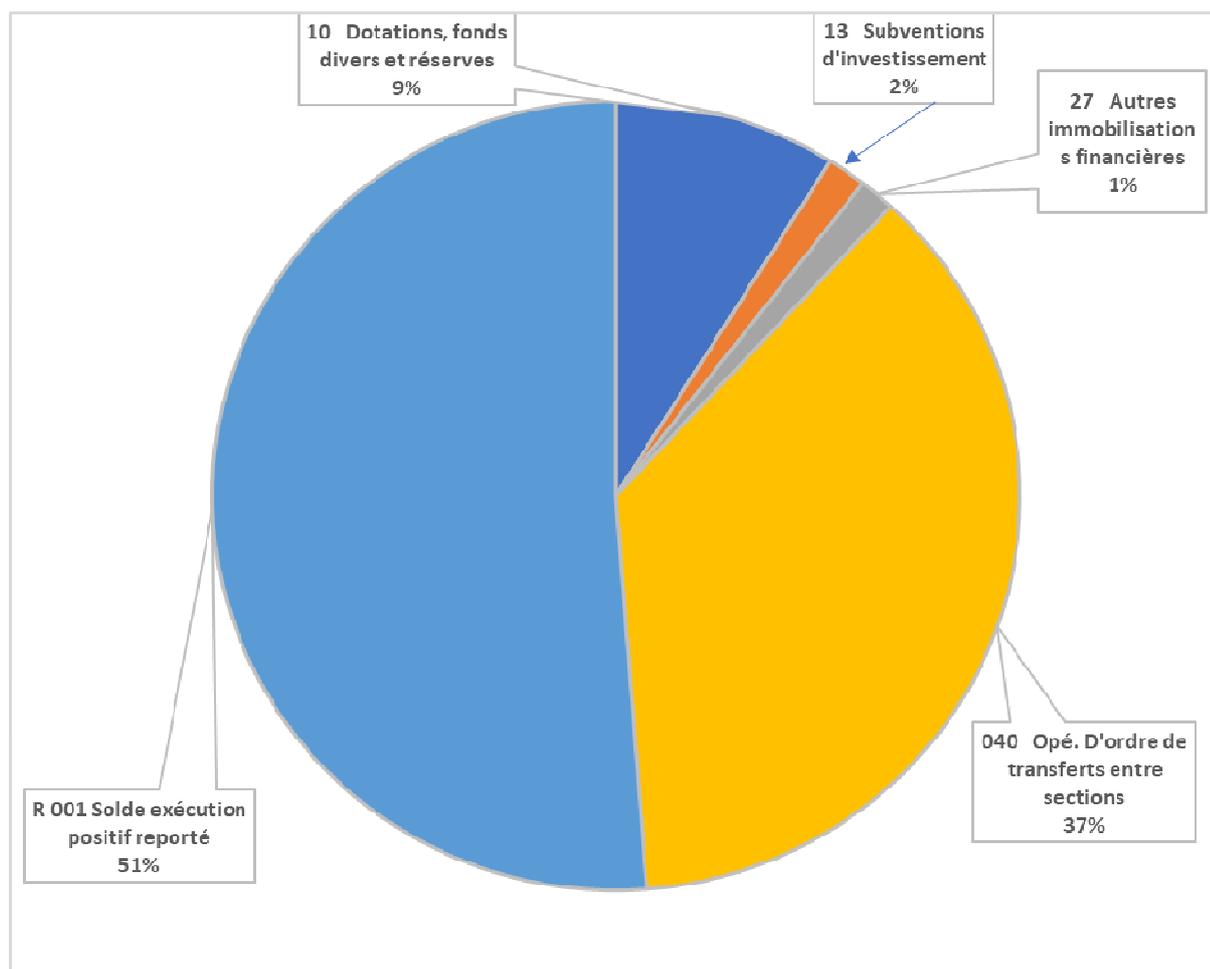


Principaux restes à réaliser

Accessibilité 2019	227 474 €
Plates formes (City-park + multisports	78 871 €
Main courante + clôture	74 457 €
Véhicules	26798 €
Cavernes	16 200 €

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	RAR 2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 194 276,68	2 518 443,12	1 398 998,67	1 310 931,72	203 118,08
RECETTES REELLES	448 794,36	428 033,80	679 994,30	321 012,35	203 118,08
Dotations, fonds divers et réserves	291 777,16	278 193,88	199 767,26	239 220,06	
Subventions d'investissement	157 017,20	97 509,40	197 538,75	42 434,00	203 118,08
Emprunts et dettes assimilées					
Produits de cession			243 330,00		
Immobilisations corporelles		2 217,41			
Autres immo.. financières		50 113,11	39 358,29	39 358,29	
RECETTES D'ORDRE	745 482,32	2 090 409,32	719 004,37	989 919,37	
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 482,32	1 719 338,83	719 004,37	989 919,37	
041 Opé. Patrimoniales		371 070,49			
POUR INFO					
REPORT	229 906,10	454 300,74	1 373 717,53	1 373 717,53	
R 001 Solde exécution positif reporté	229 906,10	454 300,74	1 373 717,53	1 373 717,53	
Total général	1 424 182,78	2 972 743,86	2 772 716,20	2 684 649,25	203 118,08

Recettes d'investissements 2020



➤ FCTVA	99 767.00 €
➤ Taxes d'aménagement	139 453.06 €
➤ Subventions reçus	42 434.00 €
➤ Remboursement capital emprunt par la CCF	39 358.29 €
➤ Plus-value ventes	13 071.38 €
➤ Ecriture ventes	257 843.62 €
➤ Amortissements	688 235.14 €
➤ Pénalités renégociation dette	30 769.23 €
➤ Solde positif de 2019	1 373 717.53 €

	2 684 649.25 €

SUBVENTIONS 2020

Subventions reçues en 2020 :

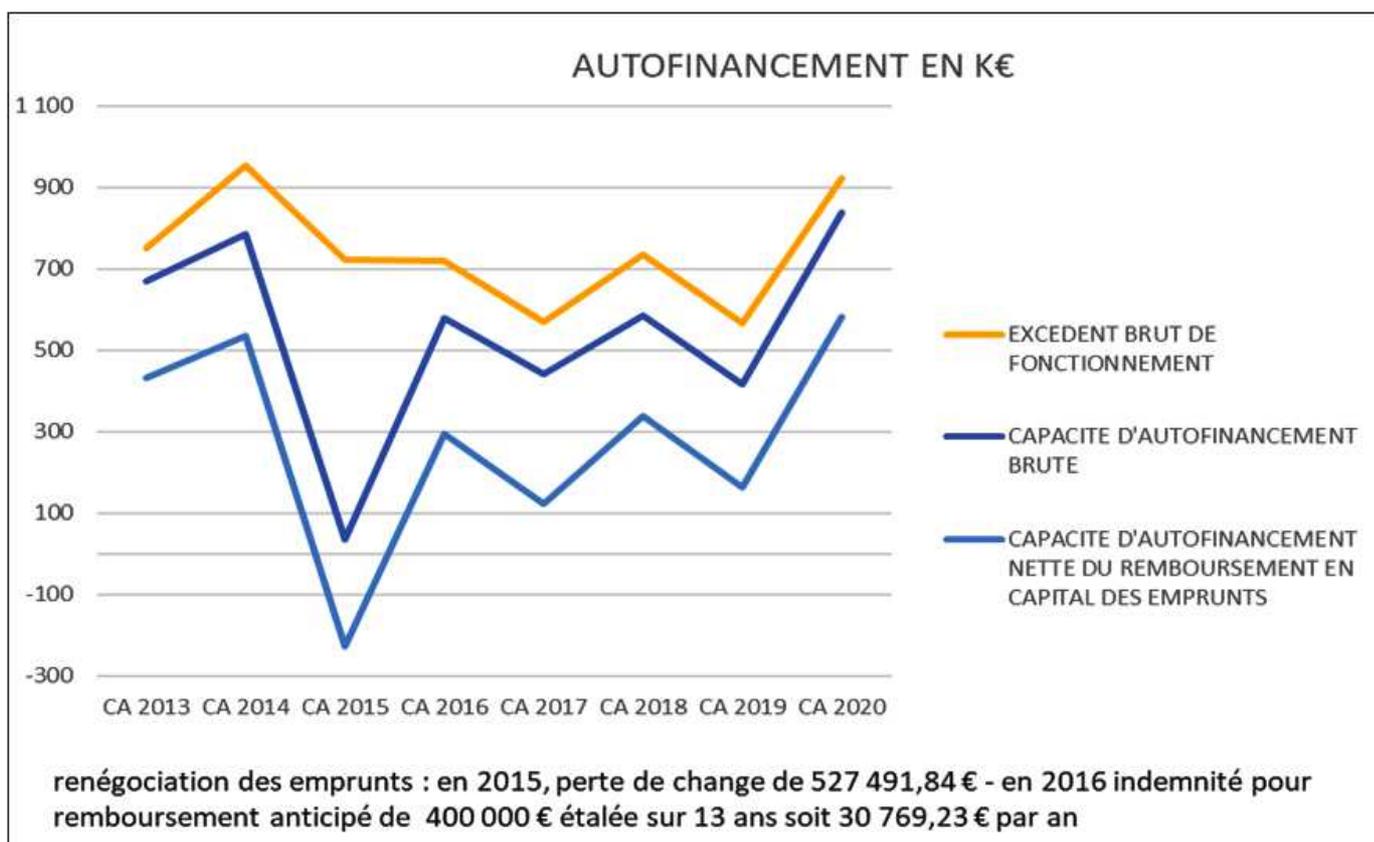
•	Acompte subvention du Département pour l'aménagement de la rue de Chilleurs	27 045.00 €
•	Solde subvention DETR accessibilité 2018	15 389.00 €

		42 434.00€

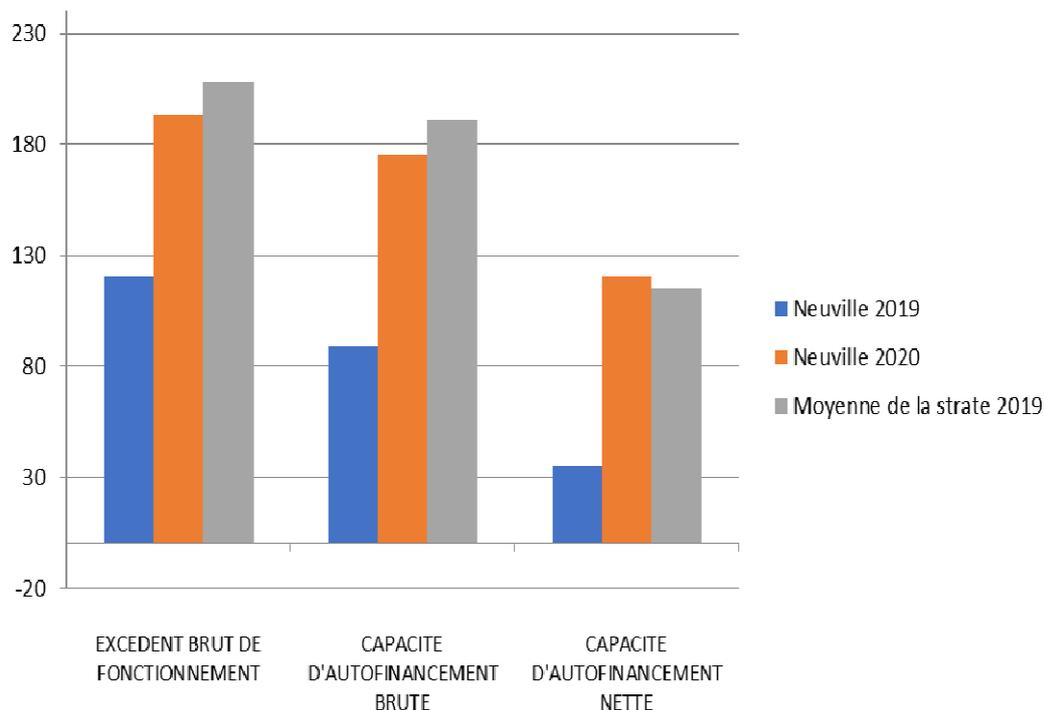
Les subventions accordées à recevoir :

•	Subvention ADEME étude faisabilité chaufferie bois	2 923.20 €
•	Subvention achat véhicule électrique	8 090.13 €
•	Subvention Agence Nationale du Sport city-park	37 000.00 €
•	Solde subvention du Département pour le restaurant scolaire	40 856.75 €
•	Solde subvention du Département pour l'aménagement de la rue de Chilleurs	33 055.00 €
•	Solde subvention DETR pour le restaurant scolaire	81 193.00 €

		203 118.08 €



AUTOFINANCEMENT EN EUROS PAR HABITANT

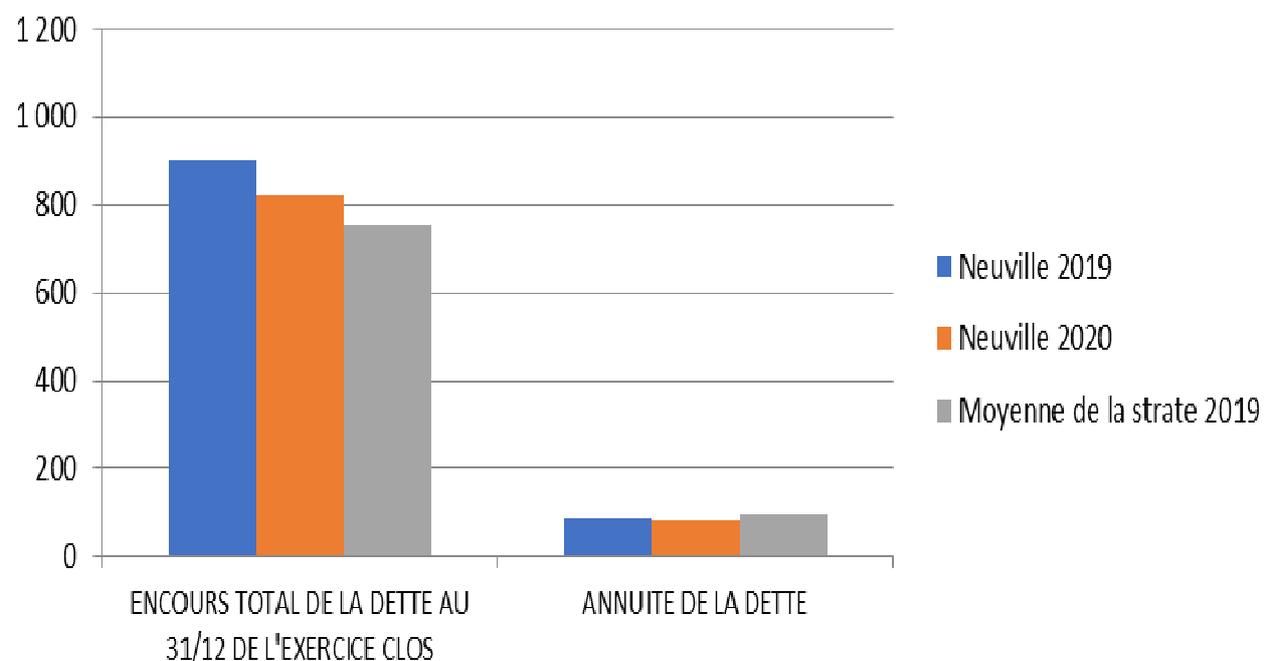


Augmentation de l'excédent brut de fonctionnement en 2020 :

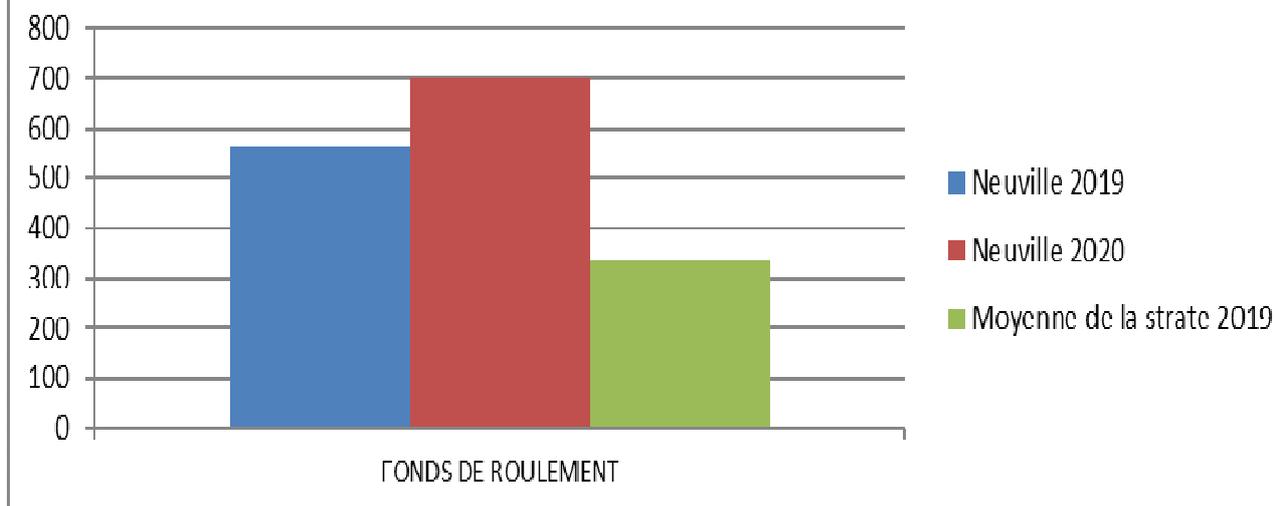
- Pas de reversement des redevances pollution et modernisation (224 774.00 € en 2019)

- Baisse des dépenses

ENDETTEMENT EN EUROS PAR HABITANT



FONDS DE ROULEMENT EN EUROS PAR HABITANT



Monsieur Jean-Louis RICHARD remercie Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation détaillée du Compte Administratif 2020 qu'il vient d'exposer.

Il redonne les chiffres du résultat du Compte administratif 2020 à savoir :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat 2019	Affectation 1068	Résultat 2020	Résultat de clôture cumulé
Fonctionnement				
Recettes	1 093 494,97		4 652 317,14	5 745 812,11
Dépenses	0,00		4 434 485,11	4 434 485,11
RESULTAT	1 093 494,97	0,00	217 832,03	1 311 327,00
Investissement				
Recettes	1 373 717,53		1 310 931,72	2 684 649,25
Dépenses	0,00		794 537,89	794 537,89
RESULTAT	1 373 717,53	0,00	516 393,83	1 890 111,36
<i>DONT Résultat 2017 eau et assainissement</i>	<i>131 828,38</i>			<i>131 828,38</i>
<i>DONT Résultat commune</i>	<i>1 241 889,15</i>			<i>1 758 282,98</i>
Résultat global de clôture	2 467 212,50	0,00	734 225,86	3 201 438,36

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le Compte administratif 2020.

Monsieur Patrick HARDOUIN en profite pour saluer le travail important de Madame Isabelle AUBIN, Responsable des Finances.

4 – Affectation des résultats 2020 : Budget Principal

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, après avis de la commission d'administration générale du 29 mars dernier, proposent aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation de la totalité de de l'excédent de **1 311 327.00 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.
- De reporter l'excédent d'investissement de **1 890 111,36 €** en investissement.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent l'affectation de la totalité de l'excédent de **1 311 327.00 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.
- Approuvent le report de l'excédent d'investissement de **1 890 111,36 €** en investissement.

5 – Budget Principal 2021

En préambule au vote du budget principal 2021, Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le budget est orienté vers la relance voulue par le Département et la Région.

Habituellement, le budget primitif tourne entre 800 000 € et 900 000 €. Aujourd'hui, le budget primitif qu'il propose de voter dépasse allègrement le million d'euros.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle que le budget primitif 2021 a fait l'objet d'une présentation en Commission d'administration générale du 29 mars dernier.

Il cède ensuite la parole à Monsieur Eric AUBAILLY, adjoint aux finances pour la présentation du Budget primitif 2021, chapitre par chapitre, qui a fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires qui leur a été exposé le 08/03/2021.

Ce budget est présenté en suréquilibre :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 466 950.56 €	5 743 409.69 €
Section d'investissement	2 353 858.92 €	3 273 148.98 €
Total	6 820 809.48 €	9 016 558.67 €

Informations générales pour 2021

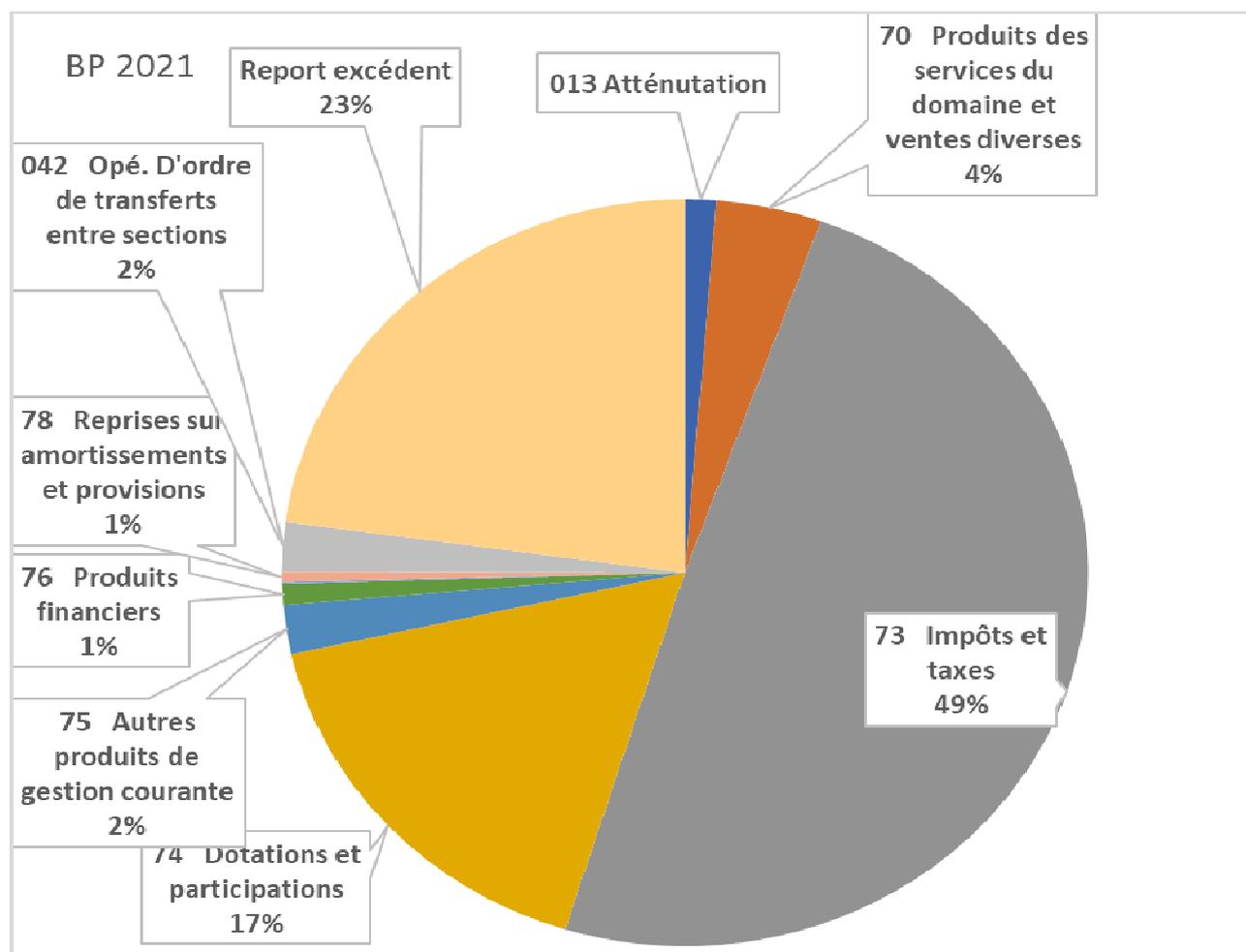
- **Le Covid-19**
La pandémie du Covid-19 est toujours présente et va continuer d'engendrer des dépenses spécifiques.
- **Le vote du budget en suréquilibre**
Comme en 2020, il est proposé de présenter le budget en suréquilibre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
Le budget de fonctionnement s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 466 950,56 €	5 743 409,69€
Investissement	2 353 858.92 €	3 273 148.98 €

- **Les priorités du budget 2021**
 - ✓ **S'inscrire pleinement dans le plan de relance du gouvernement**
 - ✓ Agrandissement et rénovation du cabinet médical
 - ✓ Poursuite de la maîtrise des dépenses

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 631 375,23 €	5 698 207,95 €	4 425 293,40 €	4 652 317,14 €	4 432 082,69 €
RECETTES REELLES	4 515 373,20 €	5 603 401,37 €	4 330 590,82 €	4 541 789,56 €	4 309 968,39 €
013 Atténuation de charges	57 769,52 €	50 041,91	49 000,00 €	58 215,73 €	72 850,00 €
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	331 459,96 €	330 568,45	255 200,00 €	200 960,89 €	241 750,00 €
73 Impôts et taxes	2 943 979,35 €	2 894 966,41	2 903 756,00 €	2 912 354,96 €	2 832 547,00 €
74 Dotations et participations	946 674,99 €	896 564,53	929 681,00 €	940 493,94 €	958 997,00 €
75 Autres produits de gestion courante	122 565,74 €	111 194,97	112 000,00 €	111 475,48 €	122 000,00 €
76 Produits financiers	15 264,58 €	66 897,17	50 953,82 €	50 953,82 €	51 824,39 €
77 Produits exceptionnels	97 659,06 €	1 003 031,04	5 000,00 €	262 354,18 €	5 000,00 €
78 Reprises sur amortissements et provisions		250 136,89	25 000,00 €	4 980,56 €	25 000,00 €
79 Transferts de charges					
RECETTES D'ORDRE	116 002,03 €	94 806,58 €	94 702,58 €	110 527,58 €	122 114,30 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	116 002,03 €	94 806,58	94 702,58 €	110 527,58 €	122 114,30 €
POUR INFO - REPORT					
R 002				1 093 494,97 €	1 311 327,00 €
Total général				5 745 812,11 €	5 743 409,69 €

Recettes de fonctionnement

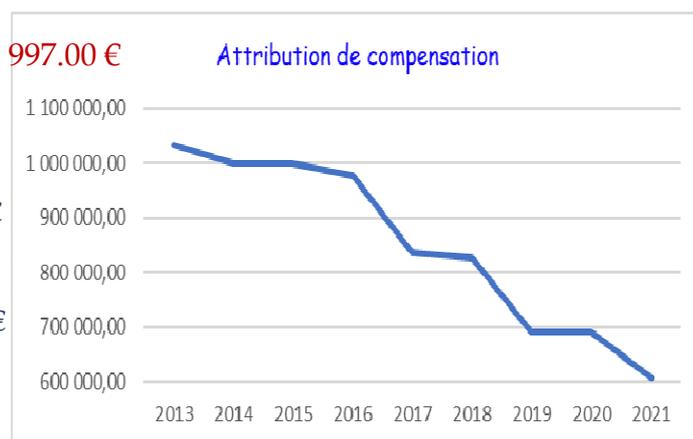


➤ L'excédent de fonctionnement reporté de 2020 : **1 311 327,00€**.

➤ **Dotations, subventions et participations : 958 997.00 €**
(DGF : 342 822.00 €)

➤ **Impôts et taxes : 2 832 547.00 €**

- ✓ Attribution de compensation : **606 470.00 €**
(690 017,00 en 2020.)
- ✓ Taxes d'habitation et foncières : **2 150 477,00 €**
(2020 : 2 146 876 .00 €)

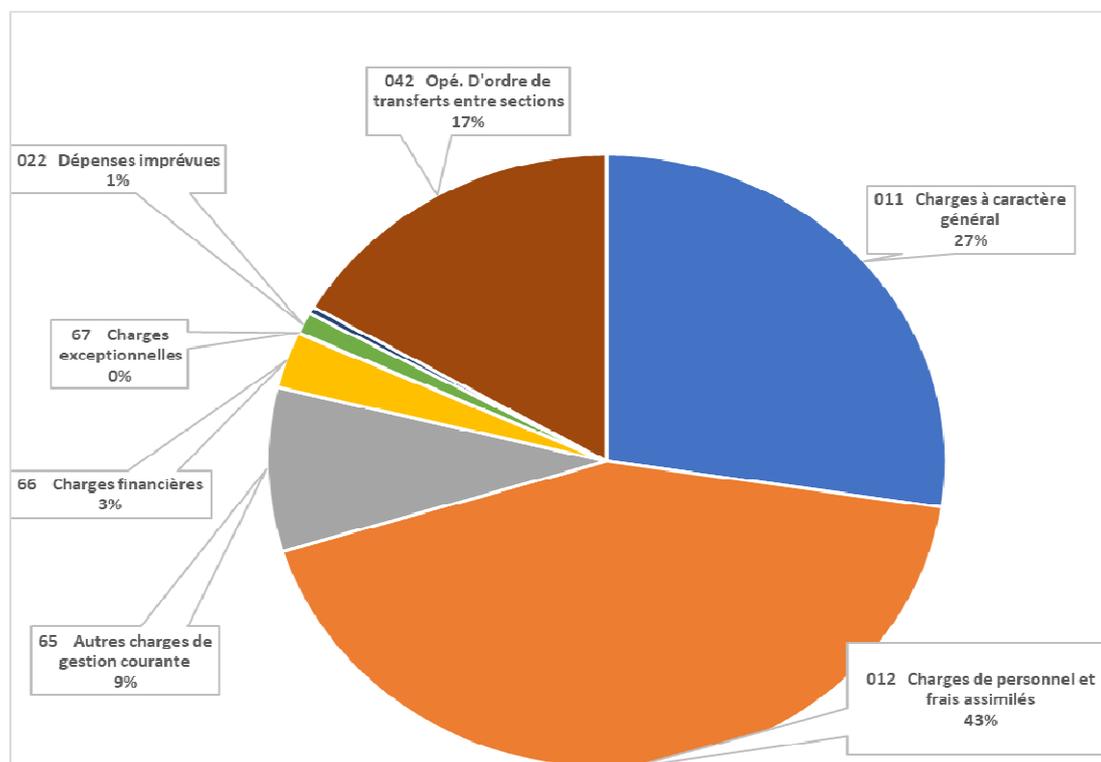


A compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation.

En compensation, elles se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 517 961,94 €	5 657 786,18 €	4 494 936,29 €	4 434 485,11 €	4 466 950,56 €
DEPENSES REELLES	3 772 479,62 €	3 938 447,35 €	3 775 931,92 €	3 444 565,74 €	3 725 181,62 €
011 Charges à caractère général	1 112 459,45 €	1 138 472,48 €	1 197 656,00 €	1 033 775,53 €	1 223 407,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 920 334,09 €	1 916 225,98 €	1 943 300,00 €	1 857 547,82 €	1 914 400,00 €
014 Atténuations de produits	20 883,00 €	243 532,00 €	20 000,00 €	16 826,00 €	17 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	557 781,02 €	419 978,01 €	421 339,00 €	393 116,39 €	385 245,00 €
66 Charges financières	148 119,93 €	150 193,18 €	141 636,92 €	141 636,92 €	133 129,62 €
67 Charges exceptionnelles	12 902,13 €	70 045,70 €	2 000,00 €	1 663,08 €	2 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €				
022 Dépenses imprévues			50 000,00 €		50 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE	745 482,32 €	1 719 338,83 €	719 004,37 €	989 919,37 €	741 768,94 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 482,32 €	1 719 338,83 €	719 004,37 €	989 919,37 €	741 768,94 €
023 Virement à la section d'investissement					

Dépenses de fonctionnement



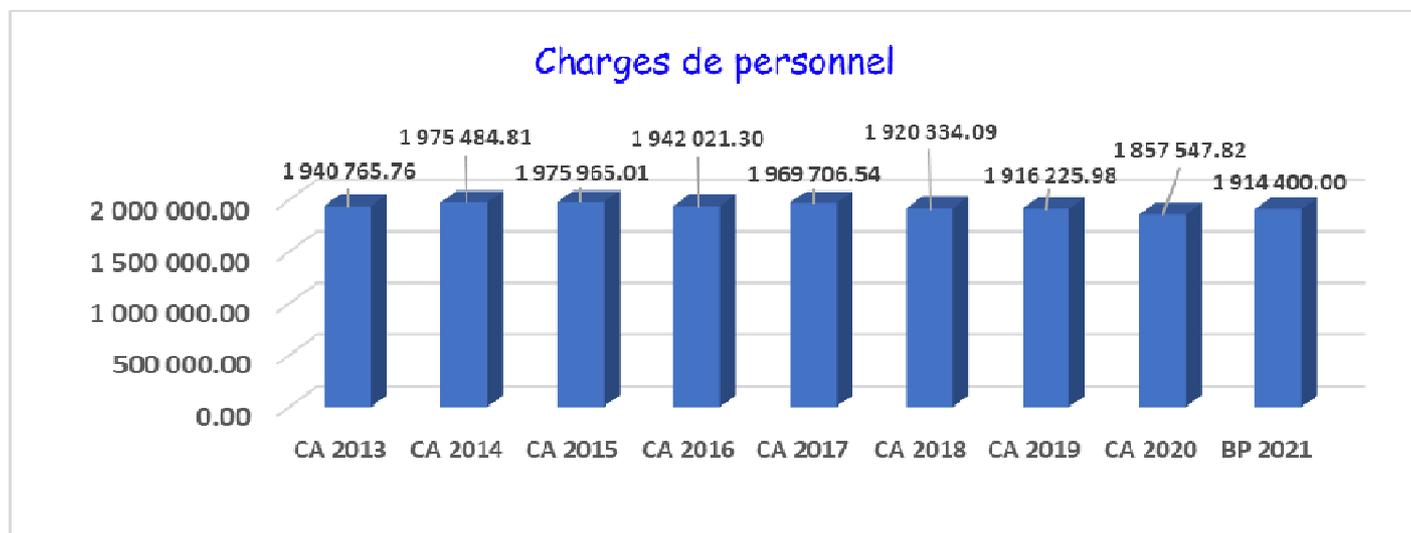
	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges à caractère général	1 112 459,45	1 138 472,48	1 197 656,00	1 033 775,53	
60611 Eau et assainissement	24 903,79	11 936,47	15 000,00	9 499,91	40 000,00
60612 Energie - Electricité	212 333,64	216 434,96	220 000,00	202 619,25	196 000,00
60621 Combustibles	1 922,43	3 946,76	4 000,00	1 780,05	1 800,00
60622 Carburants	16 035,72	11 462,11	12 000,00	16 037,23	16 000,00
60623 Alimentation	124 024,99	140 963,52	120 500,00	96 187,68	120 000,00
60624 Produits de traitement					
60628 Autres fournitures non stockées	82 711,95	70 393,09	85 000,00	114 321,59	88 000,00
60631 Fournitures d'entretien	24 059,29	18 541,94	25 000,00	33 343,29	33 000,00
60632 Fournitures de petit équipement	18 411,94	13 650,94	16 000,00	13 825,47	13 000,00
60633 Fournitures de voirie	16 924,25	11 939,64	15 000,00	10 664,22	15 000,00
60636 Vêtements de travail	9 261,68	5 143,33	10 000,00	5 494,28	17 000,00
6064 Fournitures administratives	13 751,39	17 256,80	15 000,00	18 286,11	15 000,00
6065 Livres, disques, cassettes.. (médiathèques)	10 025,24	9 454,70	10 000,00	5 894,69	10 000,00
6067 Fournitures scolaires	20 220,21	17 449,76	22 566,00	16 057,05	21 915,00
6068 Autres matières et fournitures					
6071 Compteurs					
611 Contrats de prestations de services	23 558,09	31 182,91	32 000,00	29 651,85	30 000,00
6122 Crédit-bail mobilier	20 059,20	20 059,20	20 100,00	20 059,20	20 100,00
6132 Locations immobilières					
6135 Locations mobilières	14 321,18	9 303,13	4 120,00	2 909,57	5 500,00
61521 Terrains	59 088,85	62 572,33	64 100,00	42 803,72	80 300,00
615221 Entretien et réparations bât publics	52 062,27 €	72 124,23	90 000,00	31 299,34	90 000,00
615228 Entretien et réparations d'autres bât	7 091,08	14 904,98	10 000,00	11 477,80	12 000,00
615231 Entretien et réparations des voiries	18 607,20	20 526,00	20 000,00	8 316,00	20 000,00
615232 Entretien et réparations des réseaux	16 967,11	8 585,90	26 000,00	29 176,56	13 000,00
61524 Bois et forêts	0	0,00			
61551 Matériel roulant	23 747,56	29 793,40	25 000,00	25 203,97	20 000,00
61558 Autres biens mobiliers	7 193,72	4 379,65	6 000,00	2 104,58	6 000,00
6156 Maintenance	47 517,33	52 288,78	55 000,00	53 149,60	53 000,00
616 Primes d'assurance					
6161 Multirisques	30 197,94	30 225,83	30 020,00	30 018,52	32 500,00
6162 Assurance obligatoire dommage-construction					
6168 Autres primes d'assurances	580,2	587,00	600,00	592,00	600,00
617 Etudes et recherches	0				
6182 Documentation générale et technique	2 206,75	2 128,35	2 500,00	8 768,86	10 100,00
6184 Versements à des organismes de formation	5 939,00	20 892,00	10 000,00	1 944,00	22 000,00
6185 Frais de colloques et séminaires	95	180,00	200,00	95,00	200,00
6188 Autres frais divers	2 563,25	2 416,51	2 500,00	358,20	3 900,00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 699,72	1 146,40	1 200,00	450,00	2 740,00
6226 Honoraires	14 459,72	11 564,25	10 000,00	13 160,83	16 192,00
6227 Frais d'actes et de contentieux	0		1 000,00	182,73	1 000,00

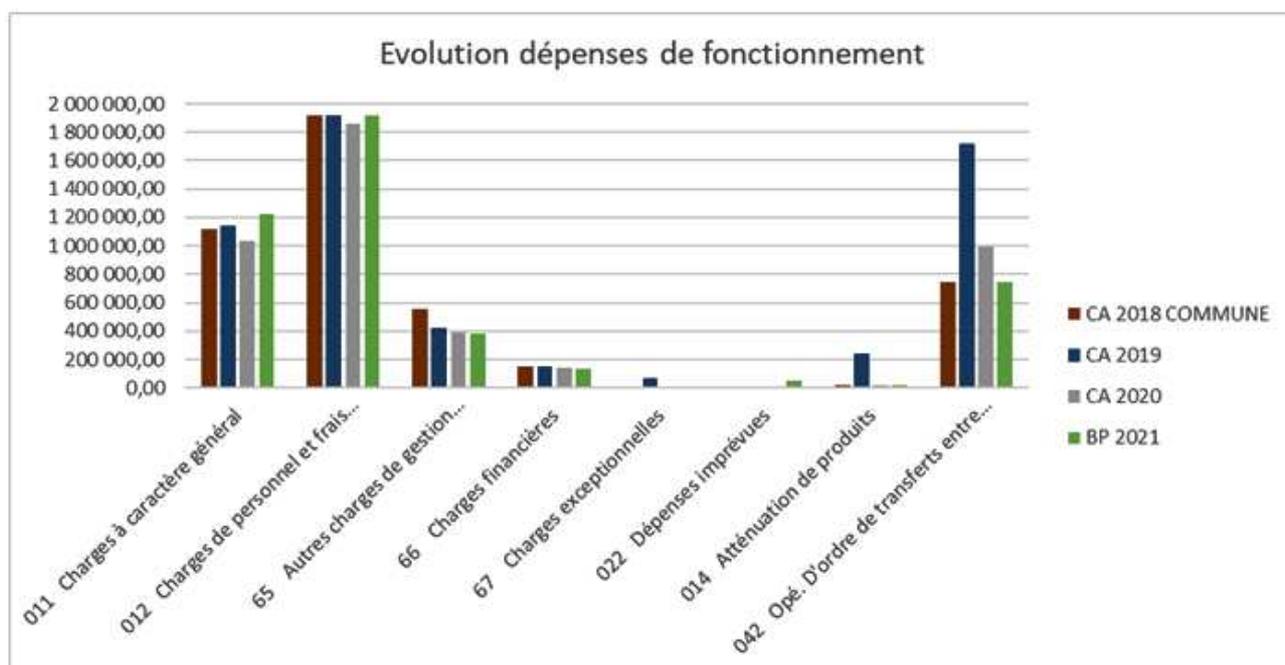
	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
6228 Divers	60 922,77	60 447,26	61 700,00	59 466,32	58 500,00
6231 Annonces et insertions	6 262,80	4 087,20	5 000,00	1 207,51	4 000,00
6232 Fêtes et cérémonies	39 021,38	38 625,37	40 000,00	21 037,62	39 000,00
6236 Catalogues et imprimés	7 399,38	15 830,80	16 500,00	13 044,30	15 600,00
6237 Publications			10 000,00	10 550,00	
6238 Divers				741,60	
6247 Transports collectifs	2 200,00	6 038,00	5 000,00	48,00	4 460,00
6251 Voyages et déplacements	69,46		100,00	0,00	100,00
6256 Missions	139,5	33,75	150,00	0,00	100,00
6257 Réceptions	0				
6261 Frais d'affranchissement	12 000,39	11 749,16	12 000,00	10 774,14	12 000,00
6262 Frais de télécommunications	23 178,73	23 452,36	25 000,00	23 625,64	23 600,00
627 Services bancaires et assimilés	183,22	181,69	200,00	146,00	200,00
6281 Concours divers (cotisations...)	10 591,45	10 893,73	11 500,00	10 913,76	11 000,00
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux.)	959,72		500,00	479,86	500,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	0	780,19	1 500,00	3 438,98	4 000,00
6284 Redevances pour services rendus					
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes					
6288 Autres services extérieurs	6 987,20	3 600,10	8 100,00	3 326,65	5 000,00
63512 Taxes foncières	19 506,00	19 318,00	19 500,00	19 242,00	19 500,00
6354 Droits d'enregistrement et de timbre					
6355 Taxes et impôts sur les véhicules			500,00		

Les charges de personnel sont estimées à 1 914 400.00 €

La prévision a été faite avec la prise en compte des éléments suivants :

- ✓ Estimation faite sur la base des dépenses 2019
- ✓ Prend en compte le recrutement d'un chef de projet dans le cadre de « Petites de demain », d'un poste pour la communication recruté par la CCF et mis à disposition de la commune à mi-temps.
- ✓ Prévision de mensualités de remplacement.
- ✓ Baisse des cotisations d'assurances pour le personnel affilié à la CNRACL qui passe de 5.60 % à 3.68%
- ✓ Congé parental de la DGS de 3 mois





INVESTISSEMENT 2021

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 194 276,68	2 518 443,12	1 398 998,67	1 310 931,72	1 383 037,62 €
RECETTES REELLES	448 794,36	428 033,80	679 994,30	321 012,35	641 268,68 €
Dotations, fonds divers et réserves	291 777,16	278 193,88	199 767,26	239 220,06	255 177,00 €
Subventions d'investissement	157 017,20	97 509,40	197 538,75	42 434,00	291 267,08 €
Emprunts et dettes assimilées					
Produits de cession			243 330,00		
Immobilisations corporelles		2 217,41			
Autres immo.. financières		50 113,11	39 358,29	39 358,29	94 824,60 €
RECETTES D'ORDRE	745 482,32	2 090 409,32	719 004,37	989 919,37	741 768,94 €
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 482,32	1 719 338,83	719 004,37	989 919,37	741 768,94 €
041 Opé. Patrimoniales		371 070,49			
POUR INFO - REPORT	229 906,10	454 300,74	1 373 717,53	1 373 717,53	1 891 111,36 €
R 001 Solde exécution positif reporté	229 906,10	454 300,74	1 373 717,53	1 373 717,53	1 891 111,36 €
Total général	1 424 182,78	2 972 743,86	2 772 716,20	2 684 649,25	3 273 148,98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

➤	FCTVA de la commune	135 177.00 €
➤	Taxe d'aménagement (estimation)	120 000.00 €
➤	Subventions accordées à recevoir sont	
	Subvention ADEME étude faisabilité chaufferie bois	2 923.20 €
	Subvention achat véhicule électrique	8 090.13 €
	Subvention Agence Nationale du Sport city-Park	37 000.00 €
	Solde subvention du Département pour le restaurant scolaire	40 856.75 €
	Solde subvention du Département pour l'aménagement de la rue de Chilleurs	33 055.00 €
	Solde subvention DETR pour le restaurant scolaire	81 193.00 €

		203 118.08 €
➤	Subvention votée par le département cabinet médical	88 149.00 €
➤	Remboursement capital emprunt voirie, eau et assainissement et eaux pluviales par la CCF	94 824.60 €
➤	Les amortissements	710 999.71 €
➤	L'amortissement de la pénalité de renégociation de la dette	30 769,23 €
➤	Le solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté de la commune	1 890 111.36 €
	✓ Eau et assainissement = 113 392.38 €	
	✓ Commune = 1 776 718.98 €	

Total recettes..... 3 273 148.98€

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	970 612,20	1 599 026,33	1 367 222,50	794 537,89	2 353 858,92 €
DEPENSES REELLES	854 610,17	1 133 149,26	1 272 519,92	684 010,31	2 231 744,62 €
Immobilisations incorporelles	11 721,03	9 707,26	58 372,00	13 848,79	42 240,39 €
Immobilisations corporelles	495 571,89	830 359,59	802 337,01	394 239,99	1 509 411,67 €
Immobilisations en cours	100 895,70				285 000,00 €
Emprunts et dettes assimil	246 421,55	251 255,74	256 344,12	256 344,12	261 700,18 €
Dépenses imprévues			20 000,00		20 000,00 €
Dotations, fonds divers,		41 826,67	135 466,79	19 577,41	113 392,38 €
Autres immobilisations					
DEPENSES D'ORDRE	116 002,03	465 877,07	94 702,58	110 527,58	122 114,30 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	116 002,03	94 806,58	94 702,58	110 527,58	122 114,30 €
041 Opé. Patrimoniales		371 070,49			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

• Remboursement du capital des emprunts	261 700.18 €
• Amortissement des subventions d'équipement	122 114.30 €
• Solde restant à reverser à la CCF	113 392.38 €
• Dépenses de travaux et d'équipements	1 836 652.06 €
• Dépenses imprévues	20 000.00 €

Total..... 2 353 858.92 €

Autorisation de programme et crédits de paiement

COMMUNE DE NEUVILLE AUX BOIS - COMMUNE DE NEUVILLE AUX BOIS - BP (projet de budget) - 2021

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
202101	1 139 616,00	0,00	1 139 616,00	0,00	285 000,00	435 000,00	419 616,00

Principaux travaux 2021

➤ RAR	463 716,36 €
➤ Accessibilité 2020	217 021 €
➤ Cabinet médical	285 000 €
➤ Trottoirs rue de la Guinguette/Gloriette	293 184 €
➤ City-Park	59 000 €
➤ Drainage du terrain de foot	50 500 €
➤ Vidéo protection	43 000 €
➤ Tracteur & véhicule	56 300 €
➤ Aménagement local allée Cassin	50 000 €
➤ Informatique école	41 221 €
➤ Tyrolienne	33 801 €
➤ Citerne incendie & poteaux	25 000 €
➤ Signalétique & sécurité	20 000 €
➤ Liaisons douces :	15 000 €

Monsieur Eric AUBAILLY précise, pour ce qui concerne l'acquisition de véhicule en 2021, il est prévu 26 000 € pour l'acquisition d'un tracteur et 30 000 € pour un véhicule utilitaire dans le cadre d'un programme de renouvellement de la flotte automobile vieillissante. 70 000 € seront budgétés tous les ans.

Pour ce qui concerne l'informatique école, il précise également qu'il s'agit de profiter du plan de relance dans le cadre du programme socle numérique destiné aux écoles. (les 41 221 € représentent la prévision d'achat de 6 VPI, 25 ordinateurs portables, des caméras, l'ENT...). Le matériel informatique pouvant être subventionné à hauteur de 70 %, il serait dommage de ne pas en profiter pour équiper l'école.

Monsieur Thierry GIRAULT regrette que des autorisations de programmes ne soient pas ouvertes pour les autres travaux.

Monsieur Patrick HARDOUIN l'informe qu'actuellement il y a un gros travail de fond qui est mené par les élus pour chiffrer l'ensemble des travaux prévus sur la durée du mandat. Il en profite d'ailleurs pour remercier et saluer le travail important des élus sur les dossiers de programmation.

Madame Julia VAPPEREAU souligne que l'intérêt c'est d'aller plus loin dans la démarche.

Monsieur Thierry GIRAULT souligne que cela permettra également d'acheter mieux.

Monsieur Jean-Louis RICHARD affirme sa volonté de voir une planification.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que le plan de relance n'est prévu que pour les deux prochaines années. Il craint fort ensuite une réduction des financements publics.

Il précise également qu'il faut traduire de manière chiffrée tous les programmes de travaux pour le programme « Petites Villes de Demain » et le CRTE.

Avant qu'il soit procédé au vote du budget primitif 2021, Monsieur Jean-Louis RICHARD indique que le budget présenté tient compte du fait de l'état d'urgence prolongé jusqu'en juin 2021. « Nous nous inscrivons pleinement dans le plan de relance » souligne-t'il.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle qu'il faut saisir l'opportunité du CRTE et de « Petites Villes Demain ». « Faisons en sorte de bénéficier du plan de relance » dit-il. Sans vouloir se vanter, fort est de constater que Neuville-aux-Bois s'est plutôt bien préparée. Nombre d'actions sont déjà en cours .

Monsieur Patrick ALBERT précise également que tous les projets pluriannuels sont éligibles (exemple, développement durable, santé, sécurité...).

Monsieur Patrick HARDOUIN remercie les élus qui participent activement aux projets.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2021 tant en investissement qu'en fonctionnement.

5 Bis - Autorisation de programme et crédits paiement - Travaux Cabinet Médical

Monsieur Thierry GIRAULT ayant précisé que ce point devait faire l'objet d'une délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent l'autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux du Cabinet Médical comme suit :

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
202101	1 139 616,00	0,00	1 139 616,00	0,00	285 000,00	435 000,00	419 616,00

6 – Subventions 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Total : 130 000,00 €

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année la municipalité consacre une enveloppe de 160 000 € de subventions aux associations.

Comme tous les ans, les associations ont transmis leurs demandes de subventions. Cependant, certains budgets avaient été construits sans connaissance des paramètres liés à l'arrêt des activités associatives du fait du COVID (plus de compétitions donc moins de dépenses).

De ce fait, il a été redemandé à toutes les associations de revoir leurs budgets.

Cela a permis de constater que finalement, financièrement le monde associatif ne s'en sort pas trop mal.

En accord avec les présidents des associations concernées, il est proposé de consacrer au budget 2021, une enveloppe moins importante mais tout en conservant une réserve.

En effet, Monsieur Patrick HARDOUIN fait part de son inquiétude, partagée par les présidents des associations, quant à la reprise des saisons de compétitions et à la perte éventuelle d'un certain nombre d'adhérents.

Il précise que Monsieur Eric AUBAILLY va leur présenter ce soir, une enveloppe de 130 000 € de subventions aux associations.

BENEFICIAIRES	MONTANT 2020	MONTANT 2021
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	3 000.00	0,00
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	2 000.00	2 000,00
Livrami	0.00	0,00
La Rive du Bois's Band	0.00	0,00
Pep 45 (Association des Pupilles de l'Enseignement Public)	100.00	100,00
T O T A U X.....	5950.00	2100,00

BENEFICIAIRES	MONTANT 2020	MONTANT 2021
Comité des Fêtes	6 500.00	4 500.00
FNACA	200.00	200.00
Protection environnement animal	350.00	932.00
AIDE AU PERMIS	4750,00	31 218.00
T O T A U X.....	11 800.00	36 850.00

Monsieur Eric AUBAILLY précise que le fond de réserve pour le soutien au monde associatif est compris dans les 31 218 € (aide au permis) car d'un point de vue comptable, toutes les lignes budgétaires doivent être affectées et c'est aussi plus simple.

Echange avec Monsieur Thierry GIRAULT qui ne partage pas du tout cet avis.

Monsieur Eric AUBAILLY entend ses arguments et fera différemment l'an prochain.

BENEFICIAIRES	MONTANT 2020	MONTANT 2021
Aide à Domicile aux personnes âgées	8 500.00	8 500.00
Association des Donneurs de Sang	300.00	300.00
Club de l'Amitié	800.00	0.00
Ensemble à Saint Germain	300.00	300.00
Secours Catholique	500.00	500.00
Secours Populaire	500.00	500.00
VIE LIBRE "La Soif d'en sortir"	0.00	0.00
ADHAT		150,00
Resto du coeur		150,00
Banque alimentaire du loiret		150,00
T O T A U X.....	10 900,00	10 550,00

BENEFICIAIRES	MONTANT 2020	MONTANT 2021
Amicale de Neuville-aux-Bois	39 400.00	20 000,00
Athlétisme	4 500.00	4 500,00
Association Sportive Collège	500.00	0,00
Association Sportive Ecole Publique (USEP)	400.00	0,00
A.S.P.N. (Pétanque)	800.00	500.00
Gymnastique Volontaire Neuvilleoise	2 000.00	0,00
MC PULSION (Club Motos)		0,00
Neuville-Sports	62 700.00	48 400,00
S.M.T.N.B. (Tennis)	8 500.00	2 500.00
Association Familiale Laïque (Atelier Théâtre)	2 600.00	2 600.00
Diapason	600.00	0.00
Familles Rurales	800.00	0.00
Danse Terpsichore	1 500.00	0,00
Foyer Socio-Educatif du Collège	1 000.00	0,00
Harmonie Neuville	5 300.00	0,00
Société Archéologique	1 600.00	1 500.00
Folies intemporelles	0.00	500,00
T O T A U X.....	132 200.00	80 500,00

Madame Sandrine JAMBUT regrette que les dossiers de demande de subventions n'aient pas été examinés en réunion de commission. C'est la première fois qu'une commission ne discute pas des points qui la concerne.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle le contexte très particulier de cette année. De plus, certaines associations ont tardé à retourner les éléments nécessaires à l'examen de leur dossier. La note de synthèse a été rédigée dans le même laps de temps.

Madame Sandrine JAMBUT précise qu'elle n'est pas contre les subventions proposées, elle regrette juste que celles-ci n'aient pas été examinées en commission affaires sportives et culturelles.

Monsieur Jean-Louis RICHARD s'interroge sur l'attribution d'une subvention aux « Folies intemporelles ». Monsieur Patrick HARDOUIN lui rappelle qu'il s'agit d'une association neuvilleoise qui fait du cabaret. Cette association a d'ailleurs participé activement au dernier téléthon. Son animation au cours du repas du téléthon a d'ailleurs été largement plébiscitée. Cette association n'a jamais été par la municipalité et il convient d'apporter une aide à toutes les associations neuvilleoises quelles qu'elles soient.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les subventions 2021.

7 - Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que les contributions directes s'élèvent à 2 124 773 € et les allocations compensatrices à 137 918 € soit un total de 2 262 691 € :

Taxes foncières-----	2 337 292 €
Taxe habitation sur les résidences secondaires -----	35 271 €
Allocations compensatrices -----	137 918 €
Effet du coefficient correcteur -----	- 247 790 €
Total -----	2 262 691 €

Sur la proposition de la Commission d'administration générale du 29 mars dernier, il propose aux membres du conseil municipal d'approuver les taux suivants :

- **Taxe foncière (bâti)..... 39.27 %**
(Taux commune 20.71% idem 2020 + taux département 18.56%)
- **Taxe foncière (non bâti)46.89 %** (idem à 2020)

A l'interrogation de Monsieur Jean-Louis RICHARD, Monsieur Thierry GIRAULT précise que le taux du Département a été voté en 2020.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que le taux du Département est figé et que pour le contribuable cela ne change rien.

Monsieur Jean-Louis RICHARD souligne que la pression fiscale reste la même.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les taux tels qu'indiqués ci-dessus pour 2021.

8 - FAJ / FUL 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Neuville aux Bois participe depuis de nombreuses années au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ainsi qu'au Fonds Unifié Logement (FUL) qui regroupe le fonds de solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau, et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, la CAF, la MSA, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Les bases de cotisation des communes pour 2021 restent inchangées par rapport à celles de 2020, 2019 et de 2018 :

Population totale : 4934 habitants

- **FUL** : 0.77 € par habitant, dont 70% pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphone : **3 799,18 €**
- **FAJ** : 0.11 € par habitant : **542,74 €**

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les aides accordées aux neuvillois via ces deux dispositifs sont largement supérieures aux montants de la contribution communale. La commune a donc tout intérêt à y contribuer.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'attribution des fonds aux dispositifs FAJ / FUL pour 2021 tels qu'indiqués ci-dessus.

9 - Attribution marché - Drainage terrain de football

Monsieur Patrick HARDOUIN précise aux membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre et Jury de concours, a procédé à l'analyse des offres des entreprises concernant le drainage du stade de football en réunion en date du 11/03/2021

Il y a eu 6 retraits de dossiers et 5 offres (dont 2 par Idverde, une seule retenue).

Détail des offres qui ont été examinées :

Nom des entreprises	Coût HT	Coût TTC	Note obtenue
RICHARD	42 039.20	50 447.04	19.8
SOTREN	48 115.20	57 738.24	18.2
IDVERDE	63 505.00	76 206.00	16.6
BOURDIN	41 070.20	49 284.24	14.0

Les éléments de notation étaient les suivants :

- ✓ Technique : 60%
- ✓ Prix : 40%

La Commission d'Appel d'Offre et de Jury de Concours propose de retenir l'offre l'entreprise RICHARD pour un montant de **42 039.20 € HT soit 50 447.04 € TTC.**

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que l'estimation initiale était supérieure. Les travaux de drainage débiteront à partir du 15/06/2021. Il est prévu de profiter de l'arrêt des activités footballistiques pour réaliser le regazonnement qui doit être fait dans les 4 mois.

La remise à disposition du terrain étant programmée pour le 15/10/2021, il est important de pouvoir anticiper.

Après délibération, les membres du conseil municipal, approuvent l'attribution du marché du drainage du stade de football à l'entreprise RICHARD pour le montant susmentionné et l'autorisent à signer tous les documents inhérents au marché.

10 - Modification demande de subvention - Drainage terrain de football

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°21-03 du 18/01/2021, la commune a fait une demande de subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour le drainage du stade de football.

Or sur cette délibération, il a été mentionné que la subvention pourrait s'élever à 20 % du coût HT plafonné à 20 000 € soit 4 000 €, au lieu de « La subvention peut atteindre 20% du coût des travaux, plafonnée à 20 000 € ».

De plus, le marché étant attribué, le montant exact des travaux de drainage du terrain de football s'élevant à 42 039,20 € soit 50 447,04 € TTC, la commune souhaite donc solliciter une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur de 8 407,84 € (42 039,20 * 20%).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, une subvention de 8 407,84 € soit un taux de 20% de 42 039,20 €.

- Approuvent le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant HT

DEPENSES

Travaux -----	42 039.20 €
Total des dépenses -----	42 039.20 €

RESSOURCES

La commune -----	33 631.36 €
Subvention FAFA : 20% -----	8 407.84 €
Total des ressources -----	42 039.20 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et le charge de régler toutes les formalités utiles.

11 - Accessibilité - Avenant n°1 - Lot 1 Maçonnerie VRD - Entreprise MALARD

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal qu'il nécessaire de recourir à un avenant n°1 au marché d'accessibilité concernant le lot n°1 Maçonnerie VRD par l'entreprise Bâtiment Malard pour les motifs suivants :

Des travaux en plus pour l'école de musique :

Dépose des bordures de pierre-----	306.00 €
Démolition de la rampe existante avec évacuation -----	710.00 €
Fouille, terrassement, décapage pour rampe et bèches de rives -----	730.00 €
Modification et remise à niveau du regard sur rampe avec tampon fonte -----	270.00€
Calcaire compacté sur ép. 15 sous rampe et palier -----	420.00 €

Rampe et paliers en béton finition balayée Compris coffrage, armature -----	3 480.00 €
Réalisation de chasse-roues béton de section 10x10 cm avec ¼ de rond -----	665.00 €
(a) SOUS-TOTAL HT.....	6 581.00 €

Des travaux en moins pour l'école de musique :

Suppression des travaux de VRD/enrobé pour la place de stationnement PMR (uniquement fait le marquage au sol et signalétique).....	- 1 780.00 €
Suppression de la prestation de base pour la création de la rampe.....	- 1 717.80 €
(b) SOUS-TOTAL HT.....	- 3 497.80 €

(a) - (b) TOTAL HT	3 083.20 €
TVA 20%	616.64 €
TOTAL TTC	3 699.84 €

Cet avenant représente une augmentation de 5.99% du marché initial.

Le montant du marché après l'avenant n°1 s'élève à 54 583.20 € HT soit 65 499.84 € TTC.

	Montant marché initial - lot 1	Avenant n°1	Nouveau montant du marché lot 1
Montant HT	51 500,00	3 083,20	54 583,20
TVA	10 300,00	616,64	10 916,64
Montant TTC	61 800,00	3 699,84	65 499,84

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'avenant n°1 susmentionné dans le cadre du marché d'accessibilité.

12 - Plate-forme City Park - Avenant n°1 - EXEAU TP

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal qu'il nécessaire de recourir à un avenant n°1 au marché de la plateforme du « City Park » et d'une aire multisports pour l'entreprise EXEAU TP pour le motif suivant :

Descriptif de l'avenant :

- Augmentation de la surface de béton poreux du City-Stade de 420 m2 à 600 m2

TOTAL HT-----	4 140 €
TVA 20% -----	828 €
TOTAL TTC-----	4 968 €

Cet avenant représente une augmentation de 6.30% du marché initial.

Le montant du marché après l'avenant n°1 s'élève à 69 866.00 € HT soit 83 839.20 € TTC.

	Montant marché initial	Avenant n°1	Nouveau montant du marché
Montant HT	65 726,00	4 140,00	69 866,00
TVA	13 145,20	828,00	13 973,20
Montant TTC	78 871,20	4 968,00	83 839,20

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les travaux débuteront le 26/04/2021 pour une mise en service du City Park prévue première quinzaine de juin 2021.

Madame Julia VAPPEREAU regrette que le point concernant la piste n'ait jamais été débattu en réunion de commission.

Monsieur Patrick HARDOUIN lui rappelle que la piste a été évoquée à de nombreuses reprises.

Monsieur Patrick ALBERT, Madame Karine BAUDU et Monsieur Raoul MARTINS soulignent que la piste a été entérinée en commission de travaux.

Monsieur Thierry GIRAULT signale que lorsque le sujet de la piste a été abordé tout en était au stade de projet. Cela n'a donc pas été débattu.

A l'interrogation de Monsieur Jean-Louis RICHARD, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que cela ne remet absolument pas en cause les offres des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres car elles ont toutes répondu sur 420 m² et non 600 m². L'avenant n'a donc pour objet que de corriger la superficie de piste erronée.

Monsieur Patrick HARDOUIN confirme qu'il y aura 2 voire 3 couloirs de piste autour du City Park. Cette nouvelle infrastructure pourra bénéficier aux enfants et collégiens.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'avenant n°1 susmentionné dans le cadre du marché de la plateforme du « City Park » et d'une aire multisports.

13 - Fourniture et pose d'une tyrolienne - Parc de la Gare

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue de la fourniture et pose d'une tyrolienne au Parc de la Gare.

En effet, dans le cadre de l'aménagement paysager du parc de la gare (espaces pique-nique, plantation de haies et micro-forêt), la commune souhaite proposer aux enfants une activité ludique dans un cadre champêtre.

Dans le but de diversifier les jeux pour les jeunes, il a été décidé d'installer une tyrolienne.

Les entreprises qui ont été consultées sont les suivants :

Entreprises consultées	Coût HT	Coût TTC
Aquarelle	28 168.00 €	33 801.60 €
Crea composite	28 760.00 €	34 512.00 €
Ludipose	32 630.00 €	39 156.00 €

Le choix de la tyrolienne a été fait :

- ✓ En fonction du prix

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que l'installation de la tyrolienne est prévue première quinzaine de juin 2021. Cette infrastructure est prévue pour les enfants de 3 ans à 9 ans. Il a visité le même type d'installation à St Jean de Braye et Olivet.

Il précise que l'emplacement initial près de l'avenue Georges Guérin a été déplacé plus proche des lignes de chemins de fers pour répondre à l'inquiétude de 2 à 3 riverains quant aux nuisances que pouvaient engendrées l'utilisation de la tyrolienne.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retiennent l'entreprise AQUARELLE pour la fourniture et l'installation de la tyrolienne, pour un coût de 28 168.00 € HT
(inférieur au seuil des marchés publics de 40 000 € au 01/01/2020 mais supérieur au montant de la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire de 25 000.00 € HT, ce qui nécessite une délibération)
- Autorisent Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

14 - Régie d'avance - Avenant n°1

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que par la délibération n°20-68 du 09/11/2020, le conseil municipal a autorisé la mise en place d'une régie d'avances auprès du service financier de la commune afin de payer des menues dépenses qui ne peuvent pas être payées par mandat administratif mais nécessitent le paiement par carte bancaire.

A l'article 7, il était stipulé que le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixé à 2 000 €.

L'article 9 précise que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Cependant, il s'avère que le montant maximum non assujéti au cautionnement est 1 200 €.

L'avenant n°1 consiste à modifier l'article 7, comme suit : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 200 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'avenant n°1 de la régie d'avances et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et le charge de régler toutes les formalités utiles.

15 - DIVERS

Informations Conseil Municipal

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

Proposition d'une résolution demandant la vaccination de tous les assesseurs pour la tenue des bureaux de vote des prochaines élections Régionales et Départementales

Monsieur Patrick HARDOUIN soumet aux membres du Conseil Municipal une résolution qui sera intégrée au procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal.

« Les 13 et 20 juin prochains auront lieu selon toute vraisemblance les élections Régionales et Départementales. Les élus de Neuville-aux-Bois s'engagent à organiser ces élections dans le plus grand respect des règles sanitaires nécessaires à la sécurité des électeurs. »

Afin de permettre une protection supplémentaire, nous souhaitons que tous les assesseurs participants à la tenue des élections aient la possibilité d'être totalement vaccinés à la date du scrutin ».

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne ses propos en indiquant que les élus et assesseurs seront ces jours là au contact d'un grand nombre de personnes et certains d'entre eux pourraient ne pas avoir eu la chance de pouvoir bénéficier de la vaccination. De même, cela permettra de rassurer également les électeurs.

Il précise que Monsieur Le Président de la République a confirmé que les scrutins étaient maintenus.

Echange entre élus sur le sujet de la vaccination.

Monsieur Thierry GIRAULT et Madame Julia VAPPEREAU précisent qu'ils ne participeront pas à la tenue des bureaux de vote s'ils ne sont pas vaccinés.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier à la Préfecture pour demandant la modification du lieu des bureaux de vote à la Salle des Fêtes, la salle polyvalente de l'Ecole Elémentaire « Karl Norac » n'étant plus adaptée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (moins Mme Virginie PARADINAS qui dit n'être pas favorable au vaccin), approuvent la résolution présentée par Monsieur Patrick HARDOUIN, sollicitant la vaccination des élus et assesseurs avant les prochaines élections Régionales et Départementales.

CCF - Recrutement d'un chargé de communication avec mise à disposition 50 % au bénéfice de la Commune de Neuville-aux-Bois

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Forêt crée un poste de chargé de communication à temps complet avec mise à disposition à 50 % au bénéfice de la Commune de Neuville-aux-Bois, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Il précise qu'il souhaite développer la communication de la Commune et communiquer beaucoup plus.

Il prend pour exemple les reportages qui ont été réalisés par France 2 lors de la campagne de vaccination et également la communication presse autour de l'arrivée du nouveau médecin.

Il estime que c'est important pour valoriser les actions de la Commune et informer le plus grand nombre.

Il précise également que ce recrutement a pour but d'assurer la continuité du service communication ; l'arrêt maladie de l'agent en charge de la communication ayant posé quelques difficultés tout récemment (l'agent qui assurait son doublon étant lui-même parti en août 2020).

La personne qui sera recrutée participera à l'élaboration de la stratégie de communication interne et externe.

Actuellement, 7 candidatures ont été reçues.

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à remercier Estelle BOEDEC, élue référente Communication, pour le relais qu'elle a assuré, « en mode dégradé », pour la diffusion de l'information. Il précise les difficultés liées aux codes personnels d'accès sur les plateformes de mise à jour du panneau lumineux, panneau Pocket ainsi que sur le site internet.

La page officielle Facebook de la ville a été mise à jour beaucoup plus régulièrement.

Point vaccination itinérante du Conseil Départementale - Seconde campagne des 23/04 et 21/05/2021

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Madame Marie-Noëlle MARTIN qui précise que la Commune de Neuville-aux-Bois va bénéficier d'une seconde campagne de vaccination itinérante, dans les mêmes conditions que la première campagne, le 23/04/2021, pour la première dose de vaccin et le 21/05/2021 pour la seconde dose de vaccins.

65 doses sont mises à la disposition de la Commune de Neuville-aux-Bois et 15 doses pour les petites communes environnantes soit 80 doses au total.

C'est le vaccin PFIZER qui sera inoculé aux personnes qui viendront se faire vacciner. Comme pour la précédente campagne, c'est le critère d'âge qui a été retenu pour la sélection des personnes.

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne que le courrier qui avait été adressé aux personnes de 70 ans et plus, lors de l'organisation de la première campagne de vaccination, a permis un recensement qui a été d'une grande aide pour l'organisation de la seconde campagne.

D'après les premières estimations, il y aurait environ 500 personnes de vaccinées sur les 700 recensées.

Monsieur Patrick ALBERT tient à souligner que les médecins ont joué pleinement leur rôle.

Echange entre élus sur le « Vaccinodrome » d'Olivet.

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à remercier le Département du Loiret pour la mise en place de ces deux campagnes de vaccinations itinérantes qui auront permis la vaccination de 114 personnes à Neuville-aux-Bois.

Accueil minimum des élèves - Ecole Maternelle - Ecole élémentaire - Période du 06 au 09/04/2021

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Madame Nadia THIBAUT, pour un point sur l'accueil minimum des élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire sur la période du 06 au 09/04/2021.

Madame Nadia THIBAUT informe les membres du Conseil Municipal que suite à la modification du calendrier des vacances scolaires et à l'arrêt des cours en présentiel à compter du 06/04/2021, l'école élémentaire « Carl Norac » et l'école maternelle « Karla Gérard » ont été désignées par l'Inspection Académique pour accueillir les enfants des personnels qualifiés de « prioritaires » :

A Neuville-aux-Bois :

- **Ecole élémentaire « Carl Norac »** uniquement des élèves de Neuville-aux-Bois (Accueil dans 2 classes, pas de restauration mais accueil des enfants au restaurant scolaire et jeux dans la cour encadrés par les agents de la ville)
 - ✓ **Mardi : 13 élèves**
 - ✓ **Jeudi : 14 élèves**
 - ✓ **Vendredi : 15 élèves**

- **Ecole Maternelle « Karla Gérard »** (dans 2 classes avec alternat de présence d'instituteurs par demies-journées de chacune des 3 communes - La directrice de l'école a préféré opter pour le déjeuner des enfants dans les classes)
 - ✓ **Mardi : 16 élèves**
 - 11 de Neuville
 - 3 d'Aschères-le-Marché
 - 1 de St Lyé la Forêt

 - ✓ **Vendredi : 15 élèves**
 - 9 de Neuville
 - 2 d'Aschères-le-Marché
 - 3 de St Lyé la Forêt

Madame Nadia THIBAUT en profite pour transmettre les remerciements des enseignantes de l'école élémentaire.

POINT SECURITE ROUTIERE

Monsieur Patrick ALBERT fait le point mensuel sur la sécurité routière sur le territoire de la commune. Ci-dessous, son exposé :

Relevés de de vitesse

Point sur les relevés de vitesse au sein de la commune		Circulation	
		Entrante	Sortante
Vitesse moyenne	Route d'Orléans	46,97	47,13
	Rue Garde	43,32	48,13
	Rue du mail Est	40,21	39,89
	Rue de Montigny (sans affichage)	44,56	45,65
Vitesse maximale	Route d'Orléans	115	125
	Rue Garde	97	131
	Rue du mail Est	90	115
	Rue de Montigny	112	132
Nombre de véhicules	Route d'Orléans	233 655	239981
	Rue Garde	24 656	21 572
	Rue du mail Est	19 205	13 255
	Rue de Montigny (sans affichage)	18 147	22 182

Vitesse enregistrée Km /h				
Echelle de vitesse	50	60	80	110
Route d'Orléans	67 %	26 %	6,8 %	0,2 %
	93 %			
Rue Garde	70 %	21 %	8 %	1 %
	91 %			
Rue du mail Est	91 %	6 %	2 %	1 %
	97 %			
Rue de Montigny	75 %	20 %	4 %	1 %
	95 %			

Monsieur Patrick ALBERT précise que le radar pédagogique restera 1 mois de plus Rue de Montigny et son déplacement est ensuite programmé soit Avenue Foch, soit Rue Neuve.

Hygiène trottoirs et autres espaces publics - « Crottes à Toutou »

Monsieur Patrick ALBERT informe les membres du Conseil Municipal du lancement d'une campagne de sensibilisation « Crottes à Toutou » au travers de panneaux d'affichages qui viennent d'être installés sur plusieurs lieux afin d'essayer de combattre le fléau des déjections canines qui fleurissent sur les trottoirs et autres espaces publics.

Dans un premier temps, il s'agira de sensibiliser les contrevenants mais ensuite, il y aura verbalisation systématique. Il s'agit d'une contravention de 35 €.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que des distributeurs de sacs, pour le ramassage des déjections, seront installés à divers endroits. Il signale que dans certaines venelles, il y a également des déjections humaines.

Programme environnemental

Monsieur Patrick ALBERT précise que comme aime à le rappeler Monsieur le Maire de Neuville-aux-Bois, la commune a le devoir de montrer l'exemple et de s'impliquer fortement dans la protection de l'environnement, le développement de la biodiversité et la gestion de son patrimoine arboré.

1.0 Campagne de paillage minéral

Actions :

- Rénovation ou nettoyage des 9 zones de paillage minérale (Rue de mésange / Cimetière / Annexe de la Mairie / avenue Foch / clos des Vignes / entrée de ville)
- Création de nouvelles zones de paillage minérale (Place Louis Gurlie/ Centre Social)

2.0 Plan de gestion différenciée ECOPHYTO

Contexte : avec les beaux jours, les conseillers municipaux et l'équipe des espaces verts sont en ordre de marche pour mettre en œuvre le plan de gestion différenciée ECOPHYTO (initié en 2017) qui s'attache à gérer les espaces de façon différente selon leurs utilisations, dans le souci de la biodiversité maximum et dans le respect de la sécurité des usagers

SURFACE A TRAITER	Enrobé-béton	9 656 m ²
	Calcaire-sable	51 612 m ²
	Enherbé	64 844 m ²
	Total	126 112 m ² soit 40 terrains de football

Actions :

- Edition du plan de gestion différenciée ECOPHYTO V 3 composé de 3 zones de traitement (Traitement Thermique / Traitement biocontrôle / fauchage raisonné)

Pour rappel : le traitement biocontrôle repose sur la **gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.**

- Campagne de communication (Facebook / site de la Mairie / Panneaux d'information)

Madame Sandrine JAMBUT indique que le trottoir devant chez elle a été traité (traces jaunes au sol).

Monsieur Patrick ALBERT l'informe que le produit utilisé dans le cadre du biocontrôle jaunit le sol. Il exige 2 à 3 passages.

Une partie du désherbage en agglomération va être traitée avec la solution thermique. Des zones herbées en dehors de l'agglomération seront quant à elles fauchées.

Une signalétique sera installée pour expliquer aux administrés les choix techniques de traitement des espaces.

3.0 Campagne de jachère fleurie

Actions :

- A compter du 1er Mai, lancement de la **4^{ème} campagne** de dotation de sachets de jachères fleuries aux Neuvilleois (Libre-service dans le hall de la Mairie)
- Création de zones de jachère fleurie pied de mur (Espace herbé de la Rive du Bois / Place Rue Neuve / Rue Dollon au niveau de l'ancienne Gendarmerie / Epicerie Solidaire place de l'église / Parking Sud de l'église / Mai sud – façade de l'école primaire)
- Organisation d'un chantier participatif de plantation de jachère fleurie auprès des habitants de la rue d'Orléans – CMJ

Madame Julia VAPPEREAU indique que les chantiers participatifs étaient au programme de la Municipalité. Sont-ils programmés ?

Monsieur Patrick HARDOUIN l'informe que compte tenu du contexte actuel, les idées du programme ne peuvent être mises en œuvre. Pour exemple, la Journée Citoyenne sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Monsieur Patrick ALBERT salue la participation de deux randonneuses qui au cours de leurs randonnées en profitent pour ramasser les débris qu'elles trouvent sur leur parcours. Même si elles ne souhaitent pas que leurs noms soient communiqués, il tient à les remercier pour leur initiative.

Il rappelle que le respect de l'environnement est l'affaire de tous.

Madame Julia VAPPEREAU signale également que lorsqu'elle court, elle déplore la présence de beaucoup de masques chirurgicaux le long des talus en dehors de l'agglomération.

Monsieur Thierry GIRAULT signale également la présence de déchets végétaux. Un tas de marrons pourrit le long de chez un administré.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise qu'au territoire communal est venu se greffer les espaces verts des lotissements repris dans la voirie communale. Il rappelle que deux agents aux services espaces non pas été remplacés. La commune a recours à une entreprise pour l'entretien de certains espaces publics.

Monsieur Thierry GIRAULT comprend qu'il faille maîtriser la masse salariale, mais n'est pas contre le recours à des jobs d'étudiants.

4.0 Gestion du patrimoine arboré de Neuville

Contexte : La commune de Neuville a recensé 770 arbres sur l'espace publique dont 48 % sur les Mails.

Actions :

Une opération aura lieu en Novembre 2021 avec l'abattage de 30 arbres (malades / dangereux / occasionnant des nuisances sur les infrastructures municipales et un risque pour la population), suivi d'une campagne de plantation de 36 nouveaux arbres (mail Nord, Sud, Est).

5.0 : Aménagement Espace naturel – biodiversité au niveau du parc de la gare

Objectif : Création d'un espace naturel composé d'une haie végétalisée (600 m²), d'une micro-forêt (1 200 m²) et d'une prairie naturelle.

Actions :

1. La municipalité est devenue adhérente de l'association « Plantons par la nature ».
2. La préparation des zones a été réalisée par le Service Espaces verts, accompagné de Daniel DAUVILIER et Patrice ANDRE (Résidant à Neuville-aux-Bois et expert dans le développement de la biodiversité).
3. Installation d'un panneau d'information sur zone, pour le public.
4. Analyse des devis relatifs à l'achat des végétaux nécessaires aux opérations de plantation qui auront lieu en NOVEMBRE 2021 et à l'appui technique des chantiers participatifs.
5. Conception et planification des chantiers participatifs avec les écoles.
6. Conception et installation d'un support pédagogique sur les bonnes pratiques en matière de développement de la biodiversité.

Questions diverses

Madame Julia VAPPERAU signale que certains administrés n'ont pas reçu le « Neuville Info ». Monsieur Patrick HARDOUIN lui précise qu'il a eu connaissance des problèmes de distribution sur certains secteurs. Une autre solution est à l'étude. Il rappelle qu'il est possible de venir en chercher en Mairie également.

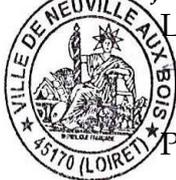
Monsieur Cédric LASCOMBE informe de l'arrivée de la nouvelle animatrice à la Maison des Jeunes en Mars. La Maison des Jeunes est fermée actuellement, mais l'animatrice a mis en place des actions virtuelles avec les jeunes.

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que la réunion publique de présentation du projet sur le site de l'ancienne piscine a été reportée au 06/07/2021.

Il les informe également de la prochaine réunion de la Commission d'appels d'offre et Jurys de concours, pour l'audition des trois architectes qui aura lieu le 20/04/2021 pour les travaux du Cabinet Médical.

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à remercier Madame Marie MEDEIROS, DGS Adjointe, pour tout le travail qu'elle accomplit au quotidien en l'absence de la DGS. Elle est un soutien important pour lui ainsi que pour les élus.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 23 H 45.



Le Maire,

Patrick HARDOUIN